



VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2022 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

D.2022.12.106

Tarifs municipaux de la ville de Versailles pour l'année civile 2023 et l'année scolaire 2023-2024.

- 1) de fixer les tarifs municipaux de la ville de Versailles pour l'année civile 2023 ainsi que pour l'année scolaire 2023-2024 selon les tableaux joints ;
- 2) d'appliquer les nouveaux tarifs du Musée Lambinet et de l'Espace Richaud dès la réouverture du Musée ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.107

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57, du règlement budgétaire et financier et des nouvelles durées et méthode d'amortissements des biens acquis par la ville de Versailles au 1er janvier 2023.

- 1) d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la ville de Versailles ;
- 2) d'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2023 ;
- 3) de fixer le seuil de rattachement des charges et des produits à 3 000 € TTC pour les engagements unitaires non récurrents, à partir de 2023 ;
- 4) l'application des durées d'amortissement présentées en annexe à compter de 2023 (biens entrant dans l'actif en 2023).
- 5) l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au *pro rata temporis* à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis au 1er janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant unitaire inférieur à 500 € TTC), ces biens étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- 6) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.108

Budget principal de la ville de Versailles.

Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2023.

- 1) d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les opérations de dépenses d'investissement figurant dans les tableaux ci-après et dont le montant n'excède pas le quart du montant des crédits d'investissement (hors dette) votés au budget 2022 de la ville de Versailles.
Il est précisé que le montant des crédits votés en 2022 (après retraitement du chapitre 923) pour ce budget est de 30 694 823 € et que le quart des crédits à prendre en considération, comme plafond à ne pas dépasser, s'élève à 7 673 705,75 €.
- 2) Que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 de la Ville.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE VERSAILLES

Catégorie A : Opérations nouvelles

Catégorie B : Gros entretien de bâtiments, de voirie, d'espaces verts

Catégorie C : Acquisition de matériel et de mobilier

Catégorie D : Opérations diverses (surcharges foncières, acquisitions immobilières...)

900 - Services généraux		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
900	CATEGORIE A	-
900	CATEGORIE B	247 000
900	CATEGORIE C	1 047 250
Total chapitre 900		1 294 250

901 - Sécurité		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
901	CATEGORIE A	30 000
901	CATEGORIE B	1 000
901	CATEGORIE C	21 500
Total chapitre 901		52 500

902 -Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
902	CATEGORIE A	435 000
902	CATEGORIE B	251 200
902	CATEGORIE C	119 000
Total chapitre 902		805 200

903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
903	CATEGORIE A	1 325 000
903	CATEGORIE B	355 000
903	CATEGORIE C	86 000
Total chapitre 903		1 766 000

904 - Santé et action sociale		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
904	CATEGORIE A	-
904	CATEGORIE B	94 950
904	CATEGORIE C	28 000
Total chapitre 904		122 950

905 - Aménagement des territoires et habitat		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
905	CATEGORIE A	705 000
905	CATEGORIE B	420 000,00
905	CATEGORIE C	55 000
Total chapitre 905		1 180 000,00

906 - Action économique		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
906	CATEGORIE A	90 000,00
906	CATEGORIE B	20 000,00
906	CATEGORIE C	-
Total chapitre 906		110 000,00

907 - environnement		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
907	CATEGORIE B	60 000,00
907	CATEGORIE C	200 000,00
Total chapitre 907		260 000,00

908 -Transports		
Chapitre	code catégorie	Montant 2023
908	CATEGORIE A	1 344 000,00
908	CATEGORIE B	377 000,00
908	CATEGORIE C	26 500,00
Total chapitre 908		1 747 500,00

923 - Dettes et autres opérations financières		
Chapitre	Code nature	Montant 2023
923	275 -DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES - GESTION LOCATIVE	8 000,00
923	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - GESTION LOCATIVE + VOIRIE	20 000,00
923	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - EDUCATION	4 000,00
Total chapitre 911		32 000,00

TOTAL général budget principal de la Ville

7 370 400,00

D.2022.12.109

Contribution annuelle de la ville de Versailles au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines(SDIS). Convention fixant les modalités de versement pour 2023.

- 1) d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de paiement, pour 2023, de la contribution de la ville de Versailles au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines, pour son fonctionnement, s'élevant à 3 612 824,67 €, et dont le versement sera mensuel ;
- 2) d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

D.2022.12.110

Mutualisation des services entre la Ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ainsi qu'avec certaines de ses communes membres.

Régularisation de l'exercice 2021.

Renouvellement des conventions pour la période 2022-2026 et prévisions de réalisation de l'exercice 2022.

- 1) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la ville de Versailles, qui conduit à un montant global de 19 621,57 € à recouvrer par la Communauté d'agglomération auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans les avenants financiers ;
- 2) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Bailly, qui conduit à un montant global de 610 € à recouvrer par la ville de Bailly auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 3) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Châteaufort, qui conduit à un montant global de 132 € à recouvrer par la ville de Châteaufort auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 4) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Fontenay-le-Fleury, qui conduit à un montant global de 1 396 € à recouvrer par la ville de Fontenay-le-Fleury auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 5) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Noisy-le-Roi, qui conduit à un montant global de 447 € à recouvrer par la ville de Noisy-le-Roi auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 6) d'approuver la régularisation de l'exercice 2021 relative aux coûts de la mutualisation des services avec la commune de Toussus-le-Noble, qui conduit à un montant global de 310 € à recouvrer par la ville de Toussus-le-Noble auprès de la ville de Versailles, ventilé tel que proposé dans l'avenant financier ;
- 7) d'approuver les différentes conventions passées en matière de services communs avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ainsi que les communes de Bailly, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi et Toussus-le-Noble ;
- 8) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers 2022 aux conventions existantes et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- 9) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les différentes conventions pour les période 2022-2026 à intervenir avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ses communes membres et tout document s'y rapportant et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

D.2022.12.111

Révision libre de l'attribution de compensation (AC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la ville de Versailles :

- prise en charge par l'Intercommunalité du coût des eaux pluviales sans modification des AC des communes.

- hausse exceptionnelle des montants 2023 liée au supplément de TVA 2022,

- réduction permanente du coût du délégué à la protection des données.

- 1) d'approuver la révision libre de l'attribution de compensation (AC) de Versailles consistant à ne pas réduire l'AC du coût de collecte des eaux pluviales évalué par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) dans son rapport du 27 septembre 2022 ;
- 2) d'approuver la révision libre de l'AC de Versailles visant à augmenter le montant 2023 de 531 936 € liée au reversement de 60 % du supplément de TVA perçu par Versailles Grand Parc sur l'exercice 2022 et réparti au prorata de la population, dotation générale de fonctionnement (DGF) 2022 ;

- 3) d'approuver la révision libre de l'AC de Versailles visant à réduire le montant des exercices 2023 et suivant de 3 630 € lié au coût du délégué à la protection des données (DPD) évalué en 2022 ;
L'AC 2023 est réduit exceptionnellement de 7 260 € du fait de la régularisation de l'année 2022 sur 2023 ;
- 4) que le montant global de l'AC 2023 de la ville de Versailles se trouve dans le tableau ci-dessous :

	Versailles
AC 2023 votée le 02/04/2019 par le Conseil communautaire	13 463 496 €
Promotion du tourisme transféré au 01/05/2022	-635 100 €
Taxe de séjour transféré au 01/01/2023	592 122 €
AC 2023 votée le 29/11/2022 par le Conseil communautaire	13 420 518 €
Révision : Eaux pluviales	0 €
Révision : Supplément de TVA 2022	531 936 €
Révision : Délégué à la protection des données exercice 2022	-3 630 €
Révision : Délégué à la protection des données exercice 2023	-3 630 €
AC 2023 révisée votée par le Conseil communautaire le 29/11/2022	13 945 194 €

- 5) que le montant de l'AC de la ville de Versailles pour les années 2024 et suivantes est dans le tableau ci-dessous :

	Versailles
AC 2024 et suivantes votée le 29/11/2022 par le Conseil communautaire (hors révision)	13 420 518 €
Révision : Délégué à la protection des données	-3 630 €
AC 2024 et suivantes révisées votée par le Conseil communautaire le 29/11/2022	13 416 888 €

D.2022.12.112

Subventions de fonctionnement de la ville de Versailles aux associations pour l'année 2023.

- 1) d'attribuer les subventions suivantes de la ville de Versailles au bénéfice des associations et organismes pour les années 2022 et 2023, pour les montants indiqués dans l'annexe ci-jointe ; d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes auxquels elles se rapportent.

D.2022.12.113

Partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Renouvellement de l'attribution d'une subvention annuelle par la ville de Versailles à la Fondation du Patrimoine.

- 1) d'attribuer une subvention de la ville de Versailles de 30 000 € au bénéfice de la Fondation du Patrimoine, au titre de l'année 2023 ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif à cette subvention et tout document s'y rapportant.

D.2022.12.114

Zone d'aménagement concertée (ZAC) de Satory Ouest à Versailles.

Participations des constructeurs sur les terrains non cédés par l'aménageur.

- 1) d'approuver la convention de participation type, conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme, énonçant que dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Satory Ouest « *lorsqu'une construction est édifiée sur un terrain n'ayant pas fait l'objet d'une cession, location ou concession d'usage consentie par l'aménageur de la zone une convention est signée entre l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, le constructeur, et la ville de Versailles, précisant les conditions dans lesquelles le constructeur participe au coût d'équipement de la zone.* »

Le montant de la participation au programme des équipements publics due au titre de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme est de 125 €/m² SDP, valeur juin 2019, actualisable suivant l'indice INSEE du coût de la construction.

Sont annexés à chaque convention type un plan du terrain, une convention d'association et un cahier des charges aménageur constructeur (CCAC) et le dossier de réalisation approuvé par le Conseil d'administration de la ZAC Satory Ouest le 10 décembre 2021.

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention pour chaque opération concernée et tout document s'y rapportant.

D.2022.12.115

Démolition-reconstruction du foyer ADOMA "Bois Robert", situé 3 rue Francisco Ferrer à Versailles.

Démolition de 119 chambres et construction d'une résidence sociale de 175 logements sociaux indépendants financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Création d'un accès provisoire à la résidence et d'une aire de retournement et déchargement de camions.

Attribution par la Ville d'une subvention d'équilibre à la société ADOMA.

- 1) d'accorder à la société ADOMA, dont le siège est situé 33 avenue Pierre Mendès France, CS 31442, 75646 Paris Cedex 13, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 1 070 464 € pour la création de 175 logements sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) situés 3 rue Francisco Ferrer à Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toute convention avec ADOMA et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.116

Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et les deux associations gestionnaires de crèches.

- 1) d'approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Ô comme 3 Pommes, d'une durée de 4 ans, prévoyant une subvention annuelle de 7 228 € par berceau agréé par les services du Conseil départemental ;
- 2) d'approuver les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Le Petit Navire, d'une durée de 4 ans, prévoyant une subvention annuelle de 7 950 € par berceau agréé par les services du Conseil départemental ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association concernée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.117

Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Versailles et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY).

- 1) d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour chacun des 17 établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la ville de Versailles pour les années 2023 à 2026 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer chaque convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.118

Exposition Kertész-Lartigue à l'espace Richaud.

Convention de co-production entre la ville de Versailles et La Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP).

- 1) de coproduire l'exposition portant sur les deux artistes Jacques-Henri Lartigue et André Kertész, au sein de l'espace Richaud à Versailles, avec la Médiathèque du patrimoine et de la photographie L'exposition se déroulera du 18 février 2023 au 14 mai 2023.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.119

Concert MB14 et I am Sparrow du Festival ElectroChic.

Convention de co-production entre la ville de Versailles, la Communauté d'agglomération de Versailles et le Palais des Congrès de Versailles.

- 1) de co-produire un concert Versaillais du 7ème Festival ElectroChic en relation avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Palais des Congrès de Versailles afin de programmer les artistes MB14 et I am Sparrow le 11 mars 2023;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de co-production du concert et tout document s'y rapportant ;
La convention prévoit en substance que :
 - le Palais des Congrès engage l'artiste MB14,
 - la ville de Versailles engage l'artiste I am Sparrow, par la passation d'un marché public ultérieurement,
 - la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc coordonne l'événement et produise les supports de communication ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2022.12.120

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passé par le Centre de interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région Ile-de-France pour la couverture des risques d'accidents, de maladies professionnelles, de longue maladie et maladie de longue durée et d'invalidité.

- 1) d'approuver l'adhésion de la ville de Versailles au contrat-groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région Ile-de-France avec l'assureur Sofaxis/CNP Assurances, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.
Le contrat-groupe couvre les risques financiers de la Collectivité liés aux accidents de service et maladie professionnelles, ainsi que les congés de longue maladie et congés de longue durée des agents relevant du régime de cotisation de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).
Le taux est fixé à 1,85% de la masse salariale assurée (frais de gestion du CIG exclus) ;
- 2) de prendre acte que les frais de gestion du CIG, qui s'élèvent à 0,08% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- 3) d'approuver les taux et prestations négociés pour la Ville par le CIG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire précité ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre de ce contrat-groupe, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

D.2022.12.121

Caisse d'entraide du personnel de la ville de Versailles.

Reconduction pour trois ans (période 2023-2025) des conventions entre la Ville et la Caisse d'entraide.

Avenant n° 1 portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023.

- 1) d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Versailles et la Caisse d'entraide, pour la période 2023-2025 ;
- 2) d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition du personnel de la Ville à la Caisse d'entraide, pour la période 2023-2025 ;
- 3) d'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel de la Ville à la Caisse d'entraide, pour la période 2023-2025 ;
- 4) d'approuver l'avenant financier 2023 aux conventions passées entre la Ville et la Caisse d'entraide, comprenant notamment le versement de la subvention de fonctionnement et d'une subvention de compensation des rémunérations qui seront versées au titre de l'année 2023, sachant qu'un titre de recettes sera émis pour obtenir le remboursement de ces rémunérations ;
- 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, l'avenant financier 2023 et tout document s'y rapportant.

D.2022.12.122**Autorisation d'aliéner des biens de la ville de Versailles d'un montant supérieur à 4600 €.
Vente aux enchères en ligne de deux véhicules utilitaires Renault pour régularisation.**

D'approuver l'aliénation des biens communaux réformés ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

Immatriculation	Descriptif du bien	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix	Prix de vente final
176 EFC 78	Utilitaire Renault équipé d'une benne - Diesel	28/09/2007	23 195 €	99 700 kms	4 300 € TTC	8 925 € TTC
AA 692 ET	Utilitaire Renault Diesel équipé d'une benne avec double cabine 7 places	27/04/2009	44 000 €	105 000 kms	4 500 € TTC	13 182 € TTC
	Mini Pelle avec cabine équipée de 3 godets	2003	26 312 €	5 500 Heures	4 500 € TTC	16 800 € TTC

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

François de MAZIERES
Maire de Versailles

(signé)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Ce compte-rendu sera retiré de l'affichage le : 8 janvier 2023*

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
(délibération du 27 mai 2020).

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

N°	Objet	Date
d.2022.054	15ème Salon du Livre d'Histoire de Versailles - Histoire de Lire. Convention de mise à disposition temporaire pour la librairie Gibert Joseph et la librairie Antoine.	01/12/22
d.2022.079	Convention de mise à disposition de locaux de la ville de Versailles au profit de l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) pour l'année scolaire 2022-2023.	29/09/22
d.2022.081	Réalisation d'un diagnostic des piscines de la ville de Versailles. Demande de subvention auprès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) au titre du sous-programme ACT'EAU, issu du programme d'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52.	29/09/22
d.2022.085	Tarifs municipaux de la ville de Versailles. Passage d'une tarification par carnets de 10 tickets à une tarification à l'unité pour les cours d'aquagym et de natation.	25/09/22
d.2022.095	Exposition Arnaud Adami présentée à l'Espace Richaud de la ville de Versailles du 1er octobre au 20 novembre 2022. Création de tarifs.	28/09/22
d.2022.096	Parking en sous-sol de la résidence Versailles Grand Siècle. Convention de mise à disposition d'un emplacement de parking n° 27, propriété de la Ville, à Mme Larissa Belin	08/11/22
d.2022.099	Concession à Mme Sylvie Marchand, professeur des écoles, du logement communal n° 125 de type F4, situé au 2 rue des Condamines à Versailles. Convention de mise à disposition avec indemnité d'occupation en contrepartie.	08/11/22
d.2022.100	Concession à M. Karamoko Moussa Rubrice, agent municipal, du logement communal n° 14 de type F1, situé au 24 rue de la Ceinture à Versailles. Convention de mise à disposition.	29/11/22
d.2022.101	Concession à Mme Marie-Hélène Engrand, professeur des écoles, du logement communal n° 35 de type F4, situé 3 rue Honoré de Balzac à Versailles. Convention de mise à disposition.	29/11/22
d.2022.102	Concession à Mme Françoise Bouchet Dunoyer, professeur des écoles, du logement communal n° 8 de type F4, situé 38b rue des Bourdonnais à Versailles. Convention de mise à disposition.	14/11/22
d.2022.103	Concession à Mme Vanessa Boulay, agent municipal, du logement communal n° 82 de type F2, situé au 50 rue Saint-Charles à Versailles. Convention de mise à disposition.	29/11/22
d.2022.104	Exposition "Mémoire, mémoires, Versailles" à l'hôtel de ville de Versailles, du 5 au 15 novembre 2022. Contrat de prêt de documents appartenant aux collections des Archives départementales des Yvelines.	27/10/22
d.2022.105	Emprunt de la ville de Versailles. Contrat d'emprunt "Prêt Privilège Ecologie" d'un montant de 3 735 000 € et contrat d'emprunt "Prêt Collectivités" d'un montant de 2 000 000 € auprès du Crédit Mutuel.	11/11/22
d.2022.106	Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 1 ^{er} septembre et le 18 novembre 2022, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants. <ul style="list-style-type: none"> • Maintenance de la plateforme IoT et achat de matériels - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Domopad, domiciliée 32 chemin du dessous du rocher - 91120 Palaiseau, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour sa durée totale. • Fourniture d'arbustes, de plantes vivaces, graminées et fougères, chrysanthèmes et de sapins de Noël - Lot n°4 : Achat de sapins de Noël, socle de fixation compris. Convention au marché conclu avec la société ABIES DECOR ayant pour objet la répercussion de la hausse des coûts des matières premières sur le marché par un ajustement de certains prix du bordereau. L'impact financier de cette convention est estimé à 1 013,04 € HT. 	01/12/22

- Fourniture et livraison de peinture, matériels de peinture et produits verriers
 - Convention n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Peintures de Paris ayant pour objet l'ajustement de certains prix du bordereau des prix unitaires jusqu'au 26 mai 2023. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil mini-maxi, cette convention ne modifie pas ses conditions financières, mais elle représente une dépense estimée à 15 000 € HT.
- Travaux de maintenance et de petites créations des aires collectives de jeux
 - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Elastisol, domiciliée 4 route de Longjumeau - 91380 Chilly-Mazarin, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC pour sa durée totale.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'adaptation aux évolutions du territoire et aux évolutions législatives dans le domaine de l'urbanisme au regard des documents de planification (PLU et PSMV) – 2020-2024. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec le groupement conjoint d'entreprises VILLE OUVERTE SARL (mandataire) / VIZEA / Valentine TESSIER, ayant pour objet de transférer les droits et obligations contractuels liés au contrat de l'ancienne société mandataire à la nouvelle société VILLE OUVERTE SAS (VO HOLDING). Cet avenant est sans impact financier sur le contrat initial.
- Maintenance évolutive des systèmes de téléphonie sur IP - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société Parson telecom, domiciliée 51 rue Paul Meurice - 75020 Paris suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec seuil maximum fixé à 960 000 € HT soit 1 152 000 € TTC pour sa durée totale.
- Nettoyage des locaux de divers bâtiments de la ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP - Lot 1 - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Derichebourg, ayant pour objet la mise à jour du bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas les seuils de l'accord-cadre, mais représente une baisse de dépenses estimée à 31 667,88€ HT annuelle soit 38 002 € TTC.
- Achats et Livraisons de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour les différents services de la ville de Versailles, le CCAS, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bougival, Fontenay-le-Fleury, et Jouy-en-Josas. Accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes conclus suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de leur notification, sans seuil minimum et avec un montant maximum indiqué ci-après avec les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 : Produits d'entretien (Produits de nettoyage, papier hygiénique, essuie mains en papier, balais, brosses, autres produits de nettoyage ménager et produits désinfectants pour les mains) - HERSAND (Delaisy Kargo), domiciliée au 3 rue d'Ableval - 95200 Sarcelles - 1 357 000 € HT soit 1 628 400 € TTC pour sa durée totale ;
 - Lot n°2 : Produits jetables (Gants jetables, fournitures jetables pour la restauration et Agents nettoyeurs) - Ets BARTHOLUS, domiciliée au 54 Avenue Raspail - 94100 Saint-Maur-des-Fossés - 354 000 € HT soit 424 800 € TTC pour sa durée totale ;
 - Lot n°4 : Sacs poubelles (Sacs et sachets à ordures en polyéthylène) - HERSAND (Delaisy Kargo) - 438 000 € HT soit 525 600 € TTC pour sa durée totale.
- Entretien des arbres de la Ville de Versailles et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande conclus avec les sociétés suivantes, suite à un appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification :
 - Lot n°1 : Travaux de taille et entretien des arbres en port libre (Elagage des arbres-Entretien des espaces verts) - SMDA SAS, domiciliée au 28 rue Roger Hennequin - 78190 Trappes - minimum de 100 000 € HT et maximum de 980 000 € HT pour la durée totale du marché.
 - Lot n°2 : Travaux de taille et entretien des arbres en port architecturé (Elagage des arbres-Entretien des espaces verts) - SMDA SAS (Soin moderne des arbres), domiciliée au 28 rue Roger Hennequin - 78190 Trappes - minimum de 100 000 € HT et maximum de 750 000 € HT pour la durée totale du marché.
 - Lot n°3 : Plantation et entretien des arbres (Plantation des arbres par ensemencement - Entretien des espaces verts) - SEM Espaces Verts (Soin moderne des arbres), domiciliée au 36 rue Paul Langevin - Zone industrielle Les Ebisaires - 78370 Plaisir - minimum de 30 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

- Travaux d'aménagement des trottoirs sur la Ville et des terre-pleins de l'avenue de Paris - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises composé des sociétés EUROVIA, JEAN LEFEBVRE et Watelet, dont la société EUROVIA est le mandataire, ayant pour objet la modification de la forme du groupement d'entreprise. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- Travaux de mise en place et déploiement du dispositif d'alerte du plan particulier de mise en sécurité dans les bâtiments scolaires - Lot 1 : travaux de sonorisation des écoles - Avenant n°1 au marché conclu avec la société STPEE ayant pour objet la réalisation de travaux modificatifs. Cet avenant implique une augmentation du marché de 19 784,56 euros HT. Le marché passe donc de 243 670,78 € HT à 263 455,34 euros HT soit 316 145,41 € TTC.
- Fourniture et livraison de vaisselle pour les services de la ville de Versailles et son CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SOGEMAT, domiciliée 29 avenue des Grenots - 91150 Etampes, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC pour sa durée totale.
- Pose et dépose des barnums du marché Notre-Dame de la ville de Versailles - Avenant n°1 au marché conclu avec la société SOMAREP ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution pour 2 mois supplémentaires. Cet avenant engendre une augmentation du montant initial du marché de 30 450 € HT, soit une augmentation de 4,17%
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide - Lot n°2 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le secteur scolaire, périscolaire et le centre technique municipal - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société ELRES ayant pour objet la revalorisation des prix et des adaptations mineures. L'accord-cadre ne modifie pas les montants minimum et maximum mais il représente une dépense estimée à 208 525,63 € HT (sur la durée de l'avenant jusqu'en 30 juin 2023).
- Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents - Lot 2 impression et routage du magazine de Versailles - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société ILD ayant pour objet l'augmentation des prix tenant compte du contexte économique mondial. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil mini-maxi, cet avenant ne modifie pas ses conditions financières, mais il représente une augmentation de la dépense estimée à 16 659,00 € HT jusqu'au 31 décembre 2022.

d.2022.107

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 1^{er} septembre et le 18 novembre 2022, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

30/11/22

- Prestations de traiteurs pour les services de la Ville et du CCAS - Lot n°1 : plateaux repas, cocktails et buffets froids - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société LARS TRAITEUR (Société pour la Restauration Différée - SRD) domiciliée 2 rue Amédée Gordini - Zone d'activité de Gomberville - 78114 Magny-les-Hameaux, suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 95 000 € HT soit 104 500 € TTC pour sa durée totale.
- Tierce maintenance applicative du logiciel de gestion des clés et de la maintenance des armoires Ecos Secure - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société ECOS SYSTEMS, domiciliée 4 rue de la Découverte - 77600 Chanteloup en Brie, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 28 900 € HT soit 34 680 € TTC et avec un seuil maximum de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC.
- Acquisition d'une solution de gestion de la dette et de conseils en gestion de dette de la Ville de Versailles, du CCAS et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour la dette propre et la dette garantie - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société TAELYS, domiciliée 44 rue de la Sablière - 75014 Paris, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 111 510 € HT soit 133 812 € TTC et un seuil maximum de 40 000 € HT soit 48 000 € TTC.

- Gestion centralisée et hébergée, interfaçage des données et maintenance des services de paiement par carte bancaire sur les horodateurs Flowbird de la Ville de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société FLOWBIRD SAS, domiciliée 2 ter rue du Château - 92200 Neuilly-sur-Seine, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC et un seuil maximum de 210 000 € HT soit 252 000 € TTC.
- Réhabilitation du bâtiment « Le Phare » - Lot curage, désamiantage et déplombage - Marché conclu avec la société KLC DESAMIANPAGE, domiciliée 2 rue de la Fosse Guerin - 95200 Sarcelles, suite à une procédure adaptée ouverte et pour un montant global et forfaitaire de 180 000 € HT soit 216 000 € TTC. La durée du chantier est estimée à 3 mois.
- Aménagements équestres dans un hangar existant dans le cadre de sa réfection en boxes à chevaux. Marché conclu avec la société Proust, domiciliée 4 rue Salvador Allende, 63200 Riom suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence et pour un montant global et forfaitaire est de 93 165, 04€ HT soit 111 798,05€ TTC; La durée prévue des travaux est de 15 jours.
- Tierce maintenance applicative du portail Espace Citoyen Premium - Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société ARPEGE ayant pour objet l'hébergement des TPE PayZen permettant le paiement des factures émises par le logiciel Concerto Opus. Cet avenant est sans impact sur le montant maximum du marché fixé initialement à 206 000 € HT. Le coût de cet hébergement s'élève à 4 788 € HT par an.
- Tierce maintenance applicative de la GED (Gestion Electronique des Documents) Docubase - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société TESSI, domiciliée 116 rue de Sully - 92100 Boulogne-Billancourt, suite à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 16 216,93 € HT soit 19 469,31 € TTC et avec un seuil maximum de 200 000 € HT soit 240 000 € TTC.
- Tierce maintenance applicative du logiciel PLANITECH - Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société JES PLAN ayant pour objet le transfert de la société JES PLAN à la société JES. Cet avenant est sans impact financier sur l'accord-cadre.
- Fourniture et livraison de matériaux de construction et de matériels de voirie - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société Point P SAS, domiciliée 25 avenue des Guillaies - 92000 Nanterre, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter du 8 janvier 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 214 000 € HT soit 256 800 € TTC sur la durée totale.
- Organisation du salon du livre « Histoire de lire » (Editions 2022 et 2023) de la ville de Versailles. Marché ordinaire à bons de commande conclu avec l'association Histoire de Lire, domiciliée 12 Avenue de Porchefontaine - 78000 Versailles, suite à une procédure passée sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 2 ans (soit 2 éditions). Ce marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 18 000 € par an soit 36 000 € sur la durée totale (Association non soumise à TVA).

Les décisions d.2022.97 et 98 sont sans objet



V E R S A I L L E S

Séance du 8 décembre 2022

Tarifs municipaux

applicables

pour l'année scolaire 2023-2024

pour l'année civile 2023

Tarifs applicables pour l'année civile 2023 et année scolaire 2023-2024

Définition de l'utilisateur versaillais	page 1
--	--------

Accueil de jeunes enfants

Accueil en crèches et multi-accueil	page 2
Accueil en crèche familiale	page 2

Accueils périscolaires et restauration

Accueil pré-scolaire	page 2
Accueils post-scolaire et post-scolaire prolongé	page 2
Etudes surveillées	page 2
Accueil périscolaire du mercredi sans repas	page 2
Restauration scolaire	page 2
Restauration spécifique dans les établissements scolaires (PAI, groupe, enseignants)	page 3
Accueil de loisirs journée et demi-journée	page 2
Mini-camps des centres de loisirs	page 2

Activités jeunes, adultes, seniors *

Ateliers (adultes et enfants)	page 2
Sorties, projets ou stages	page 2
Séjours	page 2
Vacances familiales	page 4
Spectacles ou animations dans les maisons de quartiers	page 4
Programmation de loisirs dans le cadre des accueils jeunes (11-17ans)	page 4
Repas familiaux et seniors	page 4
Activités seniors	page 4
Jardins familiaux	page 4
Frais d'inscription et de dossiers	page 4

* soumis à inscription en maison de quartiers

Activités sportives et culturelles

Centre d'Initiation Sportive (école municipale des sports)	page 2
Sports Vacances	page 2
Bibliothèques	page 5
Université ouverte de Versailles (UOV)	page 6
Ecole des Beaux Arts	page 8
Archives communales	page 9
Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la Farine	page 10

Développement associatif

Forum des associations	page 12
Adhésion aux services de la Maison des associations	page 12
Photocopies pour associations adhérentes	page 12

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

Photocopies de documents par des tiers dans les services	page 13
Droits de reproduction	page 13
Produits dérivés	page 13

Magazines et encarts dans les supports de communication municipale

Magazines	page 14
Guides édités par la ville	page 14
Plan de ville	page 14

Occupation du domaine public pour des manifestations, tournages, prises de vue

Occupation de l'espace public extérieur	page 15
Occupation de locaux scolaires et périscolaires	page 15
Occupation de la place Saint Louis	page 15

Occupation temporaire de salles ou équipements

Salles de réunion, atelier, formation	page 16
Espaces d'exposition et de réception	page 16
Stand de ventes dans le cadre de mise à disposition de salles ou équipement	page 16
Auditoriums	page 16
Studios musicaux	page 16
Réfectoires	page 17
Salles multi-activités	page 17
Equipements sportifs	page 17

Stationnement

Stationnement de surface et abonnements	page 18
Stationnement des taxis	page 18

Occupations du domaine public par des activités commerciales

Terrasses (ouvertes, fermées, saisonnières)	page 19
Etalages et chevalets	page 19
Commerçants permanents : manèges, marchands ambulants	page 19
Commerçants temporaires : commerçants ponctuels ou démonstrateurs, patinoire, fête foraine, animations de Guignol	page 19
Distributeurs automatiques de carburants liquides	page 19
Piste d'accès aux stations service	page 19
Droits de places - marchés	page 20

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Occupation du domaine public en vue de travaux	page 21
Occupation permanente de la voirie publique, sol ou sous-sol, verticale ou horizontale (coffres...)	page 21
Déménagement	page 21
Occupations diverses de différentes voiries	page 21
Droits de reproduction du PLU	page 21

Concessions funéraires

page 22

Location de matériel et nettoyage

Location de matériel	page 23
Enlèvement de graffitis	page 23
Collecte de dépôt sauvage	page 23

Interventions de personnel municipal

Mise à disposition de matériel audiovisuel dans les salles municipales	page 24
Gardiennage de locaux municipaux dans le cadre de mise à disposition	page 24
Remplacement de clés d'équipement municipaux	page 24
Sécurisation de manifestations	page 24
Interventions services techniques (nettoyage, réparations...)	page 24

Restauration du personnel municipal

page 3

Usager Versaillais

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- soit un avis d'imposition sur le revenu,
- soit un avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre),
- quittance de loyer

Nota : les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 3 mois. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.

Les personnes majeures résidant à Versailles en internat, en logement universitaire ou en foyer, ainsi que les militaires logés sont considérées comme Versaillais, ainsi que les enfants scolarisés en classe ULIS (Unité locale d'intégration scolaire) ou sur décision expresse de l'Education nationale.

Les mineurs hébergés en foyer d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance bénéficient des tarifs plancher.

Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

MODE DE CALCUL DES TARIFS DES ACTIVITES AU TAUX D'EFFORT (hors activités de Petite enfance*)

Les tarifs des activités proposés aux familles par la Direction de l'Education, la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse et la Direction des Sports, sont calculés selon le système d'un « taux d'effort ».

Le taux d'effort correspond à un coefficient appliqué sur le QF CAF (base de ressources annuelles divisée par le nombre de parts CAF, défini en fonction de la composition du foyer (nombre d'enfants à charge au titre des prestations sociales) et de la présence d'enfants porteurs de handicap). Ce QF CAF est communiqué par la CAF des Yvelines à ses allocataires, ou calculé par la Ville de Versailles en respectant les règles de la CAF pour les non-allocataires.

Les prestations rendues aux familles seront ainsi tarifées de manière personnalisée en proportion des ressources de chaque foyer.

Exemple : pour une famille ayant des ressources annuelles de 62 880 € et 3 enfants, soit un QF CAF de 1 310 € mensuel/part CAF

En centre de loisirs, le tarif pour un enfant est de :

PRESTATIONS FAMILLE	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel		Tarifs		
	(enfants à charge au sens des prestations familiales)		Plancher	Plafond	Non Versaillais
Année scolaire 2023-2024	de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge			
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	1,661%	1,528%	6,47 €	33,21 €	39,85 €

Taux d'effort pour une famille de 3 enfants = 1,661% de 1 310 € ; soit = 21,76 €

Ce tarif est bien compris entre le plancher (6,47 €) et le plafond (33,21 €), donc il s'applique.

S'il avait été inférieur, le plancher l'aurait remplacé ; s'il avait été supérieur, le plafond se serait substitué à lui.

Justificatifs des ressources :

> Le **QF CAF** est **communiqué par la CAF** à ses allocataires. Le taux d'effort s'appliquera directement sur ce QF CAF.

> **Sur autorisation des familles**, les services municipaux prendront connaissance du quotient familial CAF de chaque famille allocataire via l'utilisation du service Cdap (service de consultation des dossiers allocataires CAF dont l'accès est strictement réservé aux professionnels habilités).

> **Pour les familles qui ne seraient pas allocataires CAF**, l'avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 sera demandé. Les ressources prises en compte pour application du taux d'effort seront celles prises en compte par la CNAF en fonction du statut des familles (salariés, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, ...).

Nota : les familles qui n'autoriseront pas les services municipaux à vérifier leur statut d'allocataire soit en leur permettant d'accéder à leur dossier allocataire CAF sur Cdap, soit en présentant leur attestation CAF, ou qui ne transmettront ni avis d'imposition, ni fiche de salaire permettant d'établir leur niveau de ressources se verront appliquer le tarif plafond.

* Les activités de Petite enfance sont tarifées en conformité avec la dernière circulaire CAF relative à la Prestation de service unique et au barème des participations familiales.

FAMILLE NOMBREUSE

Le système CAF intègre une réduction pour le troisième enfant (une demi-part supplémentaire générant un abattement de 12,5%). La ville de Versailles accentue cet effort en intégrant également une demi-part supplémentaire pour le quatrième enfant (ce qui porte l'abattement à 20% pour une famille de 4 enfants, et se poursuit pour toutes les familles de plus de 4 enfants). Cette demi-part supplémentaire s'applique sur l'ensemble des tarifs afférents aux activités offertes par la Ville pour l'accueil d'enfants et d'adolescents, et tarifées au taux d'effort.

ENFANT HANDICAPE

Le système CAF intègre une demi-part supplémentaire pour chaque enfant porteur de handicap. Cela conduit à réduire le QF CAF.

Si l'un des enfants de la famille de 3 enfants disposant de 62 880 de ressources annuelles prise en exemple est porteur de handicap, le nombre de parts passe de 4 à 4,5 et le QF CAF passe de 1 310 à 1 164.

Le tarif de repas sera donc de 1,661% x 1 164 € = 19,33 €.

USAGERS NON-VERSAILLAIS

Pour les usagers non Versaillais et pour chaque activité tarifée au taux d'effort, il est prévu l'application d'une surcôte sur le tarif plafond de l'activité.

Par exemple, une famille non versaillaise souhaitant inscrire un enfant au centre de loisirs se verra appliquer le tarif suivant : 33,21 € (tarif plafond) + (33,21 € x 20%) = 39,85 €

La surcôte est de 25% pour le centre d'initiation sportive et de 80% pour les accueils de loisirs à la demi-journée, 85% pour les activités en maisons de quartiers.

Grille des prestations avec un tarif calculé au taux d'effort

PRESTATIONS FAMILLE Année scolaire 2023-2024	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel				Tarifs		
	Unité	Evolution 2023-2024 par rapport à 2022-2023	foyer (enfants à charge au		Plancher	Plafond	Non Versillais
			de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge			
Accueil périscolaire *	par heure	4%	0,194%	0,179%	1,44 €	3,50 €	4,20 €
Etudes surveillées	par heure	4%	0,223%	0,205%	2,70 €	4,51 €	5,41 €
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	par jour	4%	1,661%	1,528%	6,47 €	33,21 €	39,85 €
Accueil de loisirs demi-journée 7h30-13h30 **	par jour	4%	0,986%	0,907%	4,30 €	19,20 €	23,04 €
Accueil de loisirs en maison de quartier - (sans repas)	par demi-journée	4%	0,548%	0,504%	1,06 €	10,98 €	19,76 €
Restauration scolaire maternelle-	par repas	supprimé	0,365%	0,336%	2,81 €	6,36 €	7,63 €
Restauration scolaire élémentaire	par repas	supprimé	0,385%	0,354%	2,97 €	6,74 €	8,09 €
Restauration scolaire	par repas	nouveau	0,385%	0,354%	2,70 €	6,74 €	8,09 €
Mini-camps des centres de loisirs ***	par jour	supprimé	1,920%	1,766%	10,18 €	33,89 €	40,67 €
Centre d'initiation sportive (école municipale des sports)	par an	4%	8,186%	7,530%	89,96 €	177,15 €	221,44 €
Sports Vacances****	par demi-journée	4%	0,720%	0,663%	4,14 €	16,23 €	19,48 €

Une majoration de 25% sera appliquée pour les inscriptions de dernière minute.

* : le départ des activités est prévu à 18h30 - supplément pour dépassement d'horaire : 10€/première demi-heure, 5€/quart d'heure suivant

** : les nuitées sont facturées 37,5% du prix d'une journée

*** : les samedis, dimanches et jours fériés sont facturés 40% en plus

**** : Tarif applicable dans le cadre d'un stage hebdomadaire

Ateliers des Maisons de quartier :

Les inscriptions s'effectuent pour l'année scolaire. ; les séances ont lieu toutes les semaines hors vacances scolaires.

Le tarif correspond à l'engagement annuel sur une base de 30 séances/an ; le règlement se fait à la séance avec une facturation en fin de mois.

Un minimum de participants est fixé en fonction du type d'atelier.

Pour les ateliers enfants qui proposent la présence des parents, seul(s) le ou les enfants paie(nt) l'atelier.

Lorsque des ateliers en distanciel sont programmés en remplacement d'ateliers en présentiel, ils sont facturés à 75% du tarif présentiel.

Ateliers	par an (par heure d'atelier)	4%	14,29%	13,14%	45,67 €	239,20 €	442,52 €
Cours collectif de musique loisirs - hors piano (1h/semaine)**	par an	4%	26,44%	24,32%	172,28 €	432,55 €	800,22 €
Cours individuel de piano (20 min/semaine)	par an	4%	47,59%	43,78%	286,42 €	719,39 €	1 330,87 €
Aquagym et natation pour seniors	par an	4%	25,59%		77,40 €	260,40 €	

** Les cours collectifs accueillent de 4 à 6 participants.

Sorties, projets ou stages, séjours

Pour le paiement des sorties et des séjours > à 60€ :

				% du coût par personne			
Sorties - pour 1 € de coût de sortie (par personne)	par € de coût	inchangé	0,053%	0,049%	30%	65%	100%
Projets, stages ou séjour - pour 1 € de coût de sortie (par personne)		inchangé	0,038%	0,035%	15%	65%	100%

Taux d'effort en % du revenu mensuel									
PRESTATIONS PETITE ENFANCE			Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)						
(en application de la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales n°2019-005 du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales) Tarifs à partir du 1er janvier 2023			Evolution 2023 par rapport à 2022	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 5 enfants	6 à 7 enfants	8 enfants et plus
				Accueil de jeunes enfants en crèches et multi-accueil	par heure d'accueil	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF	Taux	0,0619%	0,0516%
	Plancher*	0,44 €	0,37 €	0,29 €			0,22 €	0,22 €	0,15 €
	Plafond	3,71 €	3,10 €	2,48 €			1,86 €	1,86 €	1,24 €
Accueil de jeunes enfants en crèche familiale	Taux	0,0516%	0,0413%	0,0310%			0,0310%	0,0206%	0,0206%
			Plancher*	0,37 €	0,29 €	0,22 €	0,22 €	0,15 €	0,15 €
			Plafond	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,86 €	1,24 €	1,24 €
Tarif horaire d'urgence				2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €	2,10 €

Plancher * : à actualiser au 1^{er} janvier 2023 selon CAF

Frais d'admission du jeune enfant	par enfant	pour un enfant	21 €
		plafond pour 3 enfants admis la même année	42 €

Restauration spécifique dans les établissements scolaires

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
ACCUEIL DES ENFANTS SOUS PROTOCOLES D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI - dispositif Education nationale pour l'accueil des enfants atteints de maladies chroniques, allergies ou intolérances...)			
Tarif pour l'accueil des enfants amenant dans ce cadre leur panier repas et déjeuner à la cantine (par repas)	2,25 €	2,34 €	4%
GRUPE EXTERIEUR EN VISITE A VERSAILLES			
Le repas chaud	9,40 €	9,78 €	4%
Redevance d'occupation pour le groupe en cas de repas tiré du sac	45,60 €	47,42 €	
REPAS DES ENSEIGNANTS			
Repas occasionnel enseignants et/ou adultes (en cas d'indice majoré inférieur ou égal à 466, la participation versée par l'inspection académique sera décomptée du tarif facturé)	6,12 €	6,36 €	4%

Restauration du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
RESTAURANT DU CTM			
Agents de la ville, indice majoré inférieur à 356	3,15 €	3,15 €	Inchangé
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 356 et inférieur à 450	4,40 €	4,58 €	4%
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 450	5,60 €	5,82 €	
Agents des autres administrations	8,55 €	8,89 €	
Personnes accueillies par la Ville dans le cadre d'actions d'insertion ou de formation professionnelle (pré-apprentis et apprentis, stagiaires).	2,20 €	2,20 €	Inchangé

Activités jeunes, adultes et seniors

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION, D'ASSURANCE ET DE DOSSIERS			
- Versaillais : par personne	12,25 €	12,70 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
- Versaillais : par famille (au moins 2 personnes)	24,50 €	25,40 €	
- Non Versaillais : par personne	24,50 €	25,40 €	
- Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	6,10 €	6,35 €	
- Non Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	12,25 €	12,70 €	
<i>Les activités de lien social dénommées "ateliers maison" encadrées par un bénévole ne nécessitent que le paiement des frais d'inscription et de dossier annuels.</i>			
ATELIERS, SORTIES, PROJETS ou STAGES, SEJOURS			
Voir tarifs au Taux d'Effort			
SPECTACLES OU ANIMATIONS DANS LES MAISONS DE QUARTIER			
Entrée à un atelier Découverte	5,10 €	5,30 €	4%
VACANCES FAMILIALES			
<i>Pour le paiement des séjours vacances familiales, un acompte de 10% non remboursable est exigé lors de l'inscription. Le solde du séjour peut être réglé en deux fois mais doit être totalement acquitté avant le départ. Participation minimale exigée : 1,15 € par jour et par personne quel que soit le coût de la prestation.</i>			
	Participation en fonction du coût par jour et par personne		Evolution en %
première aide au départ - sur la globalité du séjour	30,00%	31,20%	4%
deuxième aide au départ - uniquement sur le transport	30,00%	31,20%	
PROGRAMMATION DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACCUEILS JEUNES (11-17 ans)			
par personne et par activité			
Droit d'entrée ≤ 10 €	4,10 €	4,25 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Droit d'entrée > 10 € < 20 €	8,15 €	8,50 €	
Coût de l'activité ≥ 20 € (hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail)	50% du coût réel	50% du coût réel	Inchangé
REPAS FAMILIAUX ET SENIORS			
REPAS organisés par la maison de quartier (prestation traiteur)			
Tarif repas familiaux et repas Seniors	11,20 €	11,65 €	4%
ACTIVITES SENIORS			
<i>Participation en fonction du coût de revient de l'activité hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail</i>			
THE DANSANT			
La séance (Versaillais)	11,20 €		Supprimé
La séance (non Versaillais)	14,30 €		
Carte de 10 séances (Versaillais)	102,00 €		
Carte de 10 séances (non Versaillais)	133,00 €		
JARDINS FAMILIAUX			
Caution	50,00 €	52,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Parcelle individuelle (par an)	30,60 €	32,00 €	

Bibliothèques

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
Droits d'inscription			
Tarif Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages et CD à domicile	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Droit d'inscription pour le prêt de DVD à domicile	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Tarif NON Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages, CD et DVD à domicile	42,80 €	42,80 €	Inchangé
<i>Prêt d'ouvrages, CD, DVD à domicile offert pour les étudiants versaillais et non versaillais de moins de 26 ans, les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université ouverte de Versailles (UOV), les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap.</i>			
Retard, perte ou détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses			
Indemnité de perte ou de détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses	Valeur marchande en cours		
Visites			
Visite organisée par groupe maximum de 25 personnes	50,00 €	52,00 €	4,00%
Visite personnalisée préparée à l'avance pour 5 personnes	800,00 €	800,00 €	Inchangé

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %	
DROITS D'INSCRIPTION payables immédiatement et non remboursables *				
Droits annuels - activités sur site avec ou sans activités en ligne (du 1er septembre au 31 août)	40,80 €	42,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarifs versaillais
Droits annuels - activités en ligne uniquement (du 1er septembre au 31 août)	30,60 €	31,50 €		
Droits annuels - extension d'activités en ligne à des activités sur site (du 1er septembre au 31 août)	10,20 €	10,50 €		
Duplicata de carte	40,20 €		Supprimé	
FRAIS DE SCOLARITE				
<p>Tarif annuel exigible, payable en une seule fois à la rentrée scolaire ou par prélèvement automatique maximum de 4 prélèvements mensuels pour le 1er semestre (d'octobre à janvier) ainsi qu'en 4 prélèvements mensuels pour le second semestre (de février à mai) Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au 1er septembre 2023 et s'appliquent pour les deux semestres (octobre 2023 à janvier 2024 d'une part et février à mai 2024 d'autre part).</p> <p>- Les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits d'un tiers pour les étudiants qui ne débudent les activités qu'à compter du mois de janvier. Excepté les cours semestriels - Pour les cours de Français Langue étrangère, il sera demandé, en cas de paiement par prélèvement automatique, le paiement du droit d'inscription et du premier quart de règlement du cours au moment de l'inscription. - Les étudiants non versaillais, dont la commune d'origine accepte de compenser la différence entre tarif versaillais et tarif non versaillais, se voient appliquer le tarif versaillais. Il est donné tout pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec ces communes.</p> <p>- réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours - réduction couple/famille - 10% sur le total des cours, si inscription de plus d'une personne d'un même foyer fiscal L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés. Les tarifs dégressifs et réductions s'entendent par étudiant. Les tarifs dégressifs et réductions ne s'appliquent pas sur les cartes, ou toute autre activité non désignée dans le tableau des tarifs.</p>				
Application d'une réduction de 10 % sur les cours pour enfants en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
POUR TOUTES LES ACTIVITES DE L'UOV				
Prestations diverses selon programmation : visites, conférences, déjeuners, transport, produits dérivés, concerts, examens	Au coût réel			
ATELIERS				
ATELIERS ARTISTIQUES				
Arts plastiques encadré - par heure d'atelier	5,20 €	5,41 €	4%	tarif versaillais +50%
AUTRES ATELIERS				
Chant, théâtre	6,19 €	6,44 €	4%	tarifs versaillais + 35%
Qi gong - par heure d'atelier	6,19 €	6,44 €		
Calligraphie chinoise	6,40 €	6,66 €		
Mémoire, photographie et musique - par heure d'atelier	7,03 €	7,31 €		
Découverte des vins (dégustation de plusieurs crus) - par heure d'atelier	16,85 €	17,52 €		
Ecriture, généalogie, culture musicale, histoire de l'art, littérature et philosophie - par heure d'atelier	12,64 €	13,15 €		
Stage pendant les vacances scolaires - par heure	8,16 €	8,49 €		
Ecoute musicale -activité à distance	9,48 €	9,86 €	4%	tarifs versaillais
COURS DE LANGUES				
FLE Français langue étrangère - cours optionnels - par heure	4,79 €	4,98 €	4%	tarifs versaillais
FLE Français langue étrangère - cours généraux - par heure	4,79 €	4,98 €		
FLE Conversation prononciation, phonétique - par heure	7,19 €	7,48 €		
Langues vivantes et mortes + Kids'Lit - par heure	6,40 €	6,66 €	4%	tarifs versaillais + 50%
English club / Kids'lit - par heure	6,40 €		Supprimé	
Langues vivantes et mortes - activité à distance - par heure	4,80 €	4,99 €	4%	tarifs versaillais
Langue des signes	6,40 €	6,66 €	4%	tarifs versaillais

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %	
CONFERENCES				
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME suivi sur site				
Tarif D - cycle entre 4 et 6h - par heure	9,83 €	10,22 €	4%	tarifs versaillais +25%
Tarif C - cycle entre 7 et 8h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 9 à 12h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13 et 15h - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Carte 5 conférences, complémentaire à une inscription, disponible à partir du 1er décembre 2023	55,10 €	57,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarifs versaillais
Entrée découverte (une conférence), disponible à partir du 1er février 2024*	10,20 €	10,50 €		
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME suivi en ligne				
Tarif D - cycle entre 4 et 6h - par heure	7,37 €	7,67 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarifs versaillais
Tarif C - cycle entre 7 et 8h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 9 à 12h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13 et 15h - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Tarif rediffusion (une conférence)	5,00 €	5,20 €		tarifs versaillais
CONFERENCES HORS PROGRAMME				
les réductions ne sont pas applicables aux conférence hors programme	hors frais d'inscription			
tarif unique - 1 entrée	5,10 €	5,30 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarifs versaillais
entrée étudiant	3,05 €	3,15 €		

* disponible à partir de la date indiquée et jusqu'à la dernière date de conférence de l'année dans la limite des places et cycles de conférences disponibles.

Ecole des Beaux-Arts

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %	
Tarif annuel exigible – payable en une fois à la rentrée scolaire ou en deux fois (à la rentrée scolaire et au 1er février de l'année en cours) ou par prélèvement automatiques au maximum en 6 prélèvements mensuels (du 1er novembre au 1er avril) – en cas de non-paiement dans les 8 jours, l'accès au cours pourra être refusé ; les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits prorata temporis pour les étudiants qui s'inscrivent après le 1er janvier de l'année scolaire.				
CURSUS SUPERIEUR				
Droit d'inscription payable immédiatement et non remboursable : Temps complet*	71,40 €	74,30 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarif versillais + 100%
Frais de scolarité annuel	836,00 €	869,40 €		
Frais de scolarité trimestriel (accès sur acceptation du dossier de motivation dans la limite de 2 trimestres /an)	278,00 €	289,10 €		
COURS PUBLICS				
- réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés				
Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
Participation à une conférence du cursus supérieur				
accessible aux lycéens en section arts plastiques, étudiant en arts, tout public adulte gratuité pour les membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et lycéens inscrits en cours publics à l'école (réservation obligatoire)				
Conférence de 2 heures accessible sur inscription préalable	10,20 €	10,60 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarifs versillais
Participation à un workshop du cursus supérieur				
accessible aux lycéens en section arts plastiques ou élèves lycéens des cursus publics de l'Ecole sur invitation de leur enseignant, étudiant en arts, praticien diplômé d'une école d'art (réservation obligatoire)				
Workshop de 6 heures	51,00 €	53,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarif versillais
Elèves cours publics - Par heure de cours des ateliers annuels				
Elèves de 7 à 17 ans	162,00 €	168,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarif versillais + 45%
Elèves de 18 à 25 ans	180,00 €	187,20 €		
Elèves de 26 ans et plus	198,50 €	206,40 €		
Elèves cours publics - Cours de reliure				
Reliure : préparation au CAP	237,00 €	246,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	tarif versillais + 50%
Reliure : cours publics	856,00 €	890,20 €		
Stages pendant les vacances scolaires				
Par heure de stage	8,16 €	8,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	

Archives communales

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
VENTE DE CATALOGUES, OUVRAGES ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE			
Catalogues d'exposition			
Versailles au cinéma (2005)	10,00 €	10,00 €	Inchangé
Les Mille-feuilles de la mémoire (2005)	10,00 €	10,00 €	
A nos affiches (2006)	10,00 €	10,00 €	
Figures de l'archive. L'imaginaire de J. Bonnemaison (2007)	10,00 €	10,00 €	
La rue est à nous (2007)	10,00 €	10,00 €	
Une petite place (2009)	12,00 €	12,00 €	
Chacun cherche son toit (2011)	12,00 €	12,00 €	
Nouvelles vagues. Le 7ème art s'affiche au cinéma (2012)	12,00 €	12,00 €	
Travailler à la Ville. Le personnel communal de Versailles (XIX-XXIe siècles) (2015)	12,00 €	12,00 €	
Ouvrages			
Montreuil. Au coin de la rue. (2007)	10,00 €	10,00 €	Inchangé
Porchefontaine. Au coin de la rue. (2010)	10,00 €	10,00 €	
Jussieu-Petits Bois-Picardie. Au coin de la rue (2011)	10,00 €	10,00 €	
Clagny-Glatigny. Au coin de la rue (2012)	10,00 €	10,00 €	
Chantiers. Au coin de la rue (2022)	16,00 €	16,00 €	
L'ange du silence. Le patrimoine funéraire de Versailles (2013)	12,00 €	12,00 €	
Instruments de recherche			
Catalogue de la collection Boissière (2003)	6,00 €	6,00 €	Inchangé
Répertoire du fonds du centre hospitalier de Versailles (2004)	6,00 €	6,00 €	
Catalogue des collections photographiques (2005)	6,00 €	6,00 €	
Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil et tables décennales de Versailles (2006)	6,00 €	6,00 €	
Versailles délibère... (2008)	6,00 €	6,00 €	
Rendez-vous au coq hardi... (2009)	6,00 €	6,00 €	
Comptons-nous... (2011)	6,00 €	6,00 €	
<i>Une réduction de 20 % est accordée aux libraires et à l'Office du Tourisme de Versailles</i>			
<i>Une réduction de 25% est accordée au personnel de la Ville et du CCAS de Versailles, uniquement sur l'ouvrage "Travailler à la Ville"</i>			
<i>Frais de port en sus (précisions sur demande)</i>			

Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la Farine

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
DROITS D'ENTREE Musée Lambinet et Espace Richaud			
Droits d'entrée individuels			
Pour un seul établissement (Musée Lambinet ou Espace Richaud)			
Plein tarif	5,00 €	6,00 €	20%
Tarif réduit *	4,00 €	5,00 €	25%
Tarif couplé Musée-Richaud pendant les expositions payantes (validité 8 jours calendaires flottants)			
Plein tarif		9,00 €	Création
Tarif réduit *		7,00 €	Création
Accès à une conférence			
Tarif additionnel au droit d'entrée (ne faisant pas l'objet d'une gratuité)		2,00 €	Création
Evénements spéciaux (dont Nuit des Musées, Journées du Patrimoine), tous les derniers dimanche du Mois	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Personne de moins de 26 ans ressortissante de l'Union européenne, amis du Musée Lambinet, amis de la Bibliothèque de Versailles, conférenciers, enseignants, journalistes, demandeurs d'emploi, titulaire carte invalidité et accompagnateur, cartes ICOM, carte culture et accompagnateur, carte Maison des artistes, carte ambassadeur du Musée et accompagnateur	Gratuit	Gratuit	
* Tarif réduit : plus de 65 ans, groupes de plus de 10 personnes, carte familles nombreuses, adhérents de la société des Amis de Versailles, détenteurs de la carte "un an à Versailles"			
Droits de parole			
Pour les guides-conférenciers autres que ceux employés par des établissements culturels ou couverts par une convention de collaboration		30,00 €	Création
Visites guidées individuelles intégrant les droits d'entrée			
Visite guidée adulte ou enfant	8,00 €	9,00 €	12,50%
Activité pour enfant 5-6 ans (conte...)	6,00 €	6,24 €	Supprimé
Prestation de médiation innovante (par personne)		25,00 €	Création
Visites guidées pour groupes d'adultes (hors droits d'entrée à régler)			
En semaine	108,00 €	113,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Samedi et dimanche	129,00 €	135,00 €	
Animation Team Building (par personne dans le cadre d'un groupe constitué)		35,00 €	Création
Visites guidées pour établissements d'enseignement ou établissements sociaux - tarif par groupe limité à 40 visiteurs			
Droit d'entrée sans conférence	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Droit d'entrée avec visite guidée organisée par les écoles primaires versaillaises publiques ou privées sous contrat, centres de loisirs versaillais, établissements petite enfance municipaux versaillais, maisons de quartiers et centres sociaux versaillais	Gratuit	Gratuit	
Droit d'entrée avec visite guidée organisées par d'autres écoles primaires, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, autres centres de loisirs ou centres sociaux	48,00 €	50,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Atelier arts plastiques pour enfants et adultes (droits d'entrée compris)			
Visite ludique	10,00 €	10,00 €	Inchangé
Anniversaire Atelier par enfant (7 minimum - 12 maximum)	15,00 €	15,00 €	
Atelier famille (intergénérationnel)	10,00 €	10,00 €	
GUIDES ET CATALOGUES			
Guide 2022 des collections du Musée		20,00 €	Création
Catalogue Arnaud Adami (2022)	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Kertesz-Lartigue, un pas de côté" (2022)	15,00 €	15,00 €	Inchangé
Catalogue "Molière, la fabrique d'une gloire nationale" (2021)	35,00 €	35,00 €	
Catalogue "Willy Ronis" (2021)	38,00 €	38,00 €	
Catalogue "Grandeur de l'imperceptible - Philippe Lejeune" (2019)	10,00 €	10,00 €	
Hors série "Les armes savantes" (2018)	3,00 €	3,00 €	
Catalogue "Peintures du musée Lambinet à Versailles" (2006)	37,00 €	37,00 €	
Catalogue collection Guy " Paul Signac" (2006)	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Boizot" exemplaire broché (2001)	15,00 €	15,00 €	

Guides-	Gratuit	Gratuit	Supprimé
Guide des collections du Musée	10,00 €	10,00 €	
Catalogue Molière en scène (1996)	2,00 €	2,00 €	
Brochure "Les belles feuilles du musée Lambinet" (1984)	3,00 €	3,00 €	
Brochure "Eventails"	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Faste et Ferveur d'Amérique Latine" (2011)	10,00 €	10,00 €	
Catalogue Georges Lacombe (1984)	25,00 €	25,00 €	
Catalogue "Infini végétal Anna Maria Tsakali" (2013)	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Corps Urbains" de Didier Paquignon	19,00 €	19,00 €	
Catalogue "Les spectateurs Edouard Sacaïllan" (2018)	10,00 €	10,00 €	
SALON DE THE			
Café / eau plate-	1,60 €	1,66 €	Supprimé
Chocolat	3,20 €	3,33 €	
Jus de fruit	2,50 €	2,60 €	
Eau gazeuse	2,00 €	2,08 €	
Boisson + assortiment de pâtisseries	6,50 €	6,76 €	
Assortiment de pâtisseries	4,50 €	4,68 €	
Thé / Tisane	2,70 €	2,81 €	

Développement associatif

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
FORUM DES ASSOCIATIONS - Frais d'inscription et de dossier			
Tarif tente partagé par association adhérente à la Maison des associations	34,00 €	35,36 €	4%
Tarif tente partagé par association non adhérente à la Maison des associations	44,00 €	45,76 €	
Grille caddie fournie par le titulaire du marché Ville (TTC)	prix coûtant	prix coûtant	Inchangé
SERVICES AUX ASSOCIATIONS rendus au 2bis place de Touraine			
Frais annuels d'adhésion aux services (du 1er septembre au 31 août)			
Par association	40,00 €	41,60 €	4,00%
La première année d'adhésion, l'adhésion se fera par trimestre calendaire.			
Copies Noir et blanc - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,053 €	0,055 €	4%
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,056 €	0,058 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,101 €	0,105 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,107 €	0,111 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,104 €	0,108 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,106 €	0,110 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,112 €	0,117 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,202 €	0,210 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,207 €	0,215 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 100 g	0,112 €		
Copies Couleur - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,148 €	0,153 €	4%
Format A4 - recto - papier blanc - 100 g	0,154 €	0,160 €	
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,151 €	0,157 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,288 €	0,299 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,294 €	0,306 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,291 €	0,302 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,293 €	0,305 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,300 €	0,312 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,576 €	0,599 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,583 €	0,606 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 100 g	0,300 €		Supprimé
Format A3 - recto - papier blanc - 100 g	0,308 €		
Format A3 - recto - papier couleur - 100 g	0,318 €		
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,590 €		
Copies de logos sur enveloppes - tarifs assujettis à la TVA - en HT			
logo en noir et blanc pour 100 enveloppes C5 kraft fournies par la Ville (indivisibles)	8,17 €		Supprimé
logo en couleur pour 100 enveloppes C5 kraft avec fenêtre fournies par la Ville (indivisibles)	48,55 €		

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS			
Photocopies Noir et Blanc (A4) (l'unité sur commande uniquement)	0,10 €	0,10 €	Inchangé
Photocopies Noir et Blanc (A3) (l'unité sur commande uniquement)	0,20 €	0,20 €	
Photocopies A4 carte 10 unités	1,00 €	1,00 €	
Photocopies A4 carte 25 unités	2,30 €	2,40 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Photocopies A4 carte 50 unités	4,10 €	4,30 €	
Photocopies A3 carte 10 unités	2,05 €	2,10 €	
Photocopies A3 carte 25 unités	4,60 €	4,80 €	
Photocopies A3 carte 50 unités	8,20 €	8,50 €	
Photocopie d'après micro film et support numérique	0,60 €	0,62 €	
Copie et envoi d'actes d'état-civil			
Actes d'état-civil	Gratuit	Gratuit	Inchangé
REPRODUCTION DE DOCUMENTS			
Communication sous format numérique d'ouvrages ou extraits d'ouvrages à caractère scientifique - lot de 10 pages reproduites par le personnel municipal (10 premières pages gratuites)	5,00 €	5,20 €	4%
Tirage universitaire - reproduction par un prestataire extérieur	paiement direct à l'entreprise habilitée	paiement direct à l'entreprise habilitée	
Fourniture de fichiers numériques non accessibles en ligne			
Document des Archives municipales déjà numérisé (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	2,25 €	2,34 €	4%
Document des Archives municipales à numériser de format inférieur ou égal au A4 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	3,35 €	3,48 €	
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A4 et inférieur ou égal au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	4,50 €	4,68 €	
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	6,75 €	7,02 €	
REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR EDITION COMMERCIALE			
Fourniture de fichiers numériques			
Fichier numérique haute définition d'œuvres du Musée Lambinet disponible pour usage commercial hors édition	30,00 €	31,20 €	4%
Fichier numérique d'œuvres du Musée Lambinet haute définition à créer pour usage commercial hors édition	60,00 €	62,40 €	
Utilisation pour édition			
Ouvrage par image	90,00 €	93,60 €	4%
Édition publicitaire par image	80,00 €	83,20 €	
Produit dérivé par image pour 100 exemplaires	80,00 €	83,20 €	
Utilisation pour diffusion			
Télévision, jeu vidéo et cinéma forfait pour 10 ans, par image	300,00 €	312,00 €	4%
Projection, animation graphique, borne, murs d'images, panneau d'exposition par image	50,00 €	52,00 €	
Site internet et jeux en ligne	50,00 €	52,00 €	
Cartes postales			
Cartes postales	1,00 €	1,50 €	ajustement pour l'appoint
Affiches d'exposition			
Affiche noir et blanc - affiche couleur - 60 x 40 ou équivalent	4,00 €	4,50 €	ajustement pour l'appoint
Autres produits dérivés			
Sac en toile (Totebag)	4,00 €	4,50 €	ajustement pour l'appoint
Crayons	1,00 €	1,50 €	

Magazines et encarts dans les supports de communication

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
MAGAZINE MENSUEL D'INFORMATION VERSAILLES - 50 000 exemplaires			
VENTE DE LA PUBLICATION			
Abonnement annuel - tarif assujetti à la TVA	26,50 €	27,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Prix de vente au numéro - tarif assujetti à la TVA	3,60 €		Supprimé
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	3 825,00 €	3 825,00 €	Inchangé
3ème de couverture	3 169,00 €	3 169,00 €	
Page intérieure	2 623,00 €	2 623,00 €	
Demi page	1 495,00 €	1 495,00 €	
Quart de page	895,00 €	895,00 €	
<i>Emplacement préférentiel : page de droite : majoration de 20%</i>			
<i>Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date de signature de l'ordre d'insertion</i>			
Tarifs dégressifs accordés 10 % pour 3 parutions 15 % pour 5 parutions 25 % pour 10 parutions			
Remise de 15 % aux agences de publicité mandatées par leurs clients, non cumulable avec les dégressifs de volumes			
PUBLI REPORTAGE - à l'intérieur de la rubrique Entreprendre (assujetti à la TVA) - en HT			
PUBLI-REPORTAGE - "commerces"			
Formule demi-page	895,00 €	895,00 €	Inchangé
GUIDES EDITES PAR LA VILLE			
GUIDE PRATIQUE - BI-ANNUEL - 20 000 exemplaires			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	1 700,00 €	1 700,00 €	Inchangé
3ème de couverture	1 400,00 €	1 400,00 €	
Page intérieure	1 200,00 €	1 200,00 €	
Demi page	700,00 €	700,00 €	
Quart de page	450,00 €	450,00 €	
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles : remise de 20 % du tarif</i>			
GUIDE DES SENIORS ET DE L'AUTONOMIE - ANNUEL			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture	2 546,00 €		Supprimé
3ème de couverture	2 207,00 €		
Page intérieure	1 868,00 €		
Demi page	1 103,00 €		
Quart de page	679,00 €		
<i>Pour les annonceurs du magazine Versailles et/ou du guide pratique : remise de - 20 % du tarif</i>			
PLAN DE VILLE			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs publicitaires assujettis à la TVA - en HT			
4ème de couverture - tirage 40 000 exemplaires	2 500,00 €	2 500,00 €	Inchangé
4ème de couverture - tirage 20 000 exemplaires	1 250,00 €	1 250,00 €	

Occupation du domaine public pour des manifestations, des tournages, des prises de vues

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC EXTERIEUR			
Sans mesure particulière			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	905,00 €	941,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 800,00 €	1 872,00 €	
Avec mesure particulière (fermeture de rue, interdiction de stationnement...)			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 215,00 €	1 264,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	2 430,00 €	2 527,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 5 véhicules (par jour)	800,00 €	832,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 10 véhicules (par jour)	1 590,00 €	1 654,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 7 véhicules (par jour)	1 110,00 €	1 154,00 €	
Stationnement véhicules techniques par véhicules supplémentaires (par jour)	215,00 €	224,00 €	
OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES			
Centre de loisirs primaire des Grands Chênes (par jour)	1 875,00 €	1 950,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Ecole (par jour)	1 875,00 €	1 950,00 €	
Abattement de 7 à 13 jours de tournage	réduction du tarif de 10%		Inchangé
Abattement à partir de 14 jours de tournage	réduction du tarif de 20%		
OCCUPATION DE LA PLACE SAINT-LOUIS dans le cadre des projets d'animation - Tarif de location d'un emplacement			
Exposants versaillais : le module 3x3 simple	41,00 €	43,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Exposants versaillais : le module 3x3 avec tente	79,00 €	82,00 €	
Exposants non versaillais : le module 3x3 simple	79,00 €	82,00 €	
Exposants non versaillais : le module 3x3 avec tente	158,00 €	164,00 €	

Occupation temporaire de salles ou équipements

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %	
Salles de réunion, atelier, formation					
Salle Clément Piolet au gymnase Montbaouron (215 m ²)	heure	21,40 €	22,25 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
Salle Montgolfier à l'Hôtel de Ville (130 m ²)	1/2 jour	235,00 €	244,00 €		
Salle Montgolfier en période soumise à distanciation sociale	1/2 jour	153,00 €	159,00 €		
Salles de 50 à 100 m ² de superficie	heure	16,30 €	17,00 €		
<i>Salle sous tribune et club house du Stade Montbaouron, club house du stade de Porchefontaine</i>					
<i>Salles des Maisons de quartier</i>					
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Hôtel de ville	1/2 jour	153,00 €	159,00 €	Evolution des réductions	
<i>Salles C.Ader, Saint-Exupéry, Guynemer, salon Roselier à l'Hôtel de ville</i>					
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Maison des associations et de l'emploi	1/2 jour	10,20 €	21,20 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
<i>Salles 1,3, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de la Maison des associations et de l'emploi</i>					
Salles de 20 à 50 m ² de superficie - Autres sites	heure	10,20 €	10,60 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
<i>Salles des Maisons de quartier</i>					
Salles de moins de 20 m ² de superficie	heure	6,10 €	6,35 €		
<i>Salles des Maisons de quartier</i>					
Salles de coworking (3 postes de travail associatifs par salles)					
Salles de 20 m ² de superficie - Maison des associations	1/2 jour	4,16 €			
Espaces d'exposition et de réception					
Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus					
Les configurations sont majorées de 150% la nuit et de 100% le week-end.					
Salle des Fêtes non aménagée	1/2 jour	835,00 €	868,40 €	4,00%	
<i>Configuration concert - conférence (200 places assises)</i>					
<i>Configuration exposition (60 panneaux)</i>					
<i>Configuration exposition éclairée</i>					
<i>Configuration buffet (tables/mange debout/verrerie/100 personnes)</i>					
<i>Configuration buffet (par 100 personnes supplémentaires)</i>					
<i>Service buffet (heure avec 1 agent/100 personnes)</i>					
<i>Installation podium</i>					
<i>Installation grand écran</i>					
Galerie de l'Hôtel de ville non aménagée	1/2 jour	510,00 €	530,40 €	4,00%	
<i>Configuration buffet - buffet 2x5m, verrerie, nappe, mange-debout - service buffet pour 100 personnes</i>					
<i>Configuration manifestation - tables, panneaux, chaises, nappes, mange-debout, TV</i>					
Salon Roselier (salle office traiteur)			138,00 €	Création	
Salle des Mariages avec le mobilier existant	1/2 jour	380,00 €	395,20 €	4%	
<i>retrait du mobilier</i>					
<i>configuration buffet (tables/mange debout/verrerie/100 personnes)</i>					
Carré à la Farine	1/2 jour	108,00 €	115,00 €	Création	
	jour	162,00 €	170,00 €		
	semaine	995,00 €	1 035,00 €		
Espace Richaud	soirée	3 060,00 €	3 185,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	4 080,00 €	4 245,00 €		
	2 jours	6 120,00 €	6 365,00 €		
	3 jours	7 650,00 €	7 956,00 €		
	4 jours	10 200,00 €	10 610,00 €		
Galerie de la Bibliothèque centrale	1/2 jour	1 530,00 €	1 592,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	2 295,00 €	2 390,00 €		
<i>*uniquement pour organismes publics, sans buffet ni cocktail</i>					
Musée Lambinet - 4 salles d'exposition	1/2 jour	600,00 €	625,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	1 000,00 €	1 040,00 €		
Musée Lambinet - Autre salle du Musée	1/2 jour	250,00 €	260,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	400,00 €	416,00 €		
Musée Lambinet	1/2 jour	600,00 €	624,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	1 000,00 €	1 040,00 €		
Jardin	soirée	800,00 €	832,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
Stand de ventes dans le cadre de mise à disposition de salles ou équipements (en sus de le redevance d'occupation)					
Redevance variable d'exploitation		1,5% du chiffre	1,5% du chiffre	Inchangé	
Auditoriums - les coûts de régie technique et gardiennage ne sont pas inclus					
Université ouverte de Versailles - auditorium et hall	1/2 jour	870,00 €	905,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
Musée Lambinet - auditorium	1/2 jour	325,00 €	340,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis	
	jour	490,00 €	510,00 €		
Studios musicaux					
Studios musicaux	2 heures	51,00 €	53,05 €	4%	

Occupation temporaire de salles ou équipements

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
Salles multi-activité				
Salles d'activités pour activités adulte	heure	21,40 €	22,25 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Salles d'activités pour activités enfants	heure	7,65 €	7,95 €	
<i>Salle de gymnastique volontaire du Centre sportif de Porchefontaine, salle de musculation Canopée et salle Alain Pougault du stade Porchefontaine</i>				
<i>EE JJ Tharaud, EE La Quintinie, GS Abert Thierry, EM P.Corneille, EE Wapler, EM La Fontaine, EM Richard Mique, EE C.Perrault, EE Les Condamines, EE Lafitan</i>				
<i>Salles des Maisons de quartier</i>				
Grande salle	heure	61,00 €	63,40 €	
<i>Salle Marcelle Tassencourt à la MQ de Clagny-Glatigny, Salle Delavaud à la MQ de Porchefontaine, La Rotonde à la MQ St-Louis, Le Bateau à la MQ Bernard de Jussieu</i>				
Réfectoires (mise à disposition exceptionnelle)				
Réfectoire	heure	27,50 €	28,60 €	4,00%
<i>EE JJ Tharaud, EE Pershing, EE Wapler, EE C.Perrault, EE Village de Montreuil, EE Edmé Frémy, EE Clément Ader, EE Carnot, EE La Quintinie, EE P.Corneille, EE Y.Le Coz</i>				
Equipements sportifs - possibilité de mettre à disposition par demi-terrain en appliquant une tarification à 50%				
Terrains de grand jeu				
Terrain stabilisé	heure	37,00 €	38,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Terrain gazon synthétique	heure	56,00 €	58,25 €	
Terrain gazonné	heure	112,00 €	116,50 €	
Terrain d'honneur privatisé	heure	561,00 €	583,45 €	
Autres équipements sportifs extérieurs				
Piste d'athlétisme	heure	18,40 €	19,15 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
<i>1/4 de piste Montbauron ; 1 piste Sans souci ; 1/2 piste Porchefontaine ; 1 piste Chantiers</i>				
Piste Mulch espace haut du Montbauron	heure	18,40 €	19,15 €	
Aire d'athlétisme	heure	18,40 €	19,15 €	
<i>Aires de lancer, aires de saut</i>				
Plateaux sportifs extérieurs, terrain de beach volley	heure	18,40 €	19,15 €	
Terrain de pétanque	heure	5,10 €	5,30 €	
Autres équipements sportifs intérieurs				
Gymnases	heure	36,70 €	38,15 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
<i>Montbauron 1 et 2, Rémilly, Henri Simon, Richard Mique, Pompiers</i>				
Halle d'athlétisme du centre sportif de Porchefontaine	heure	36,70 €	38,15 €	
Salle de sport	heure	26,50 €	27,55 €	
<i>Gymnase et salle polyvalente Edmée Frémy, gymnases Sévigné, de Bange, Yves Le Coz, La Source, salle de judo et salle d'escrime de Porchefontaine, salle de danse du gymnase des Pompiers</i>				
Mur d'escalade du gymnase Montbauron	heure	26,50 €	27,55 €	
Mise à disposition de matériel				
Ring de boxe - une journée		153,00 €	159,00 €	4% avec ajustements liés arrondis
Ring de boxe - du vendredi soir au lundi matin		306,00 €	318,00 €	
Ring de boxe - du lundi matin au dimanche soir		510,00 €	530,00 €	
<i>Les tarifs demi-journée s'appliquent également aux soirées.</i>				
Les établissements d'enseignement primaire <u>versillais</u> :				
<i>- publics ainsi que privés sous contrat d'enseignement, bénéficient d'une gratuité d'accès aux équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activité et à la salle de réunion Clément Piolet,</i>				
<i>- privés hors contrat d'enseignement bénéficient d'une réduction de 80% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé), les salles d'activité, et la salle de réunion Clément Piolet.</i>				
Les établissements d'enseignement secondaire <u>versillais</u> paieront en fonction des conventions tripartites passées avec le Conseil régional et le Conseil départemental . Les établissements privés hors contrat d'enseignement seront titrés sur la base des conventions passées pour les établissements publics et privés sous contrat d'enseignement.				
Les établissements d'enseignements supérieur <u>versillais</u> bénéficient d'une réduction de 20% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé), les salles d'activité, et la salle de réunion Clément Piolet.				
Les établissements d'enseignement primaire ou secondaire <u>non versillais</u> bénéficient d'une réduction de 15% des tarifs votés pour les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé), les salles d'activité, et la salle de réunion Clément Piolet. Les établissements d'enseignement supérieur <u>non versillais</u> ne bénéficient d'aucune réduction des tarifs votés pour les équipements sportifs.				
Les associations sportives versillaises, affiliées à une fédération sportive ou ayant une demande d'agrément en cours auprès de la DDCCS, bénéficient d'une gratuité d'accès aux équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activités.				
Les autres utilisateurs publics ou associatifs réguliers ainsi que les comités d'entreprises ou assimilés, bénéficient d'une réduction de 80% sur les équipements sportifs (sauf terrain d'honneur privatisé) ainsi qu'aux salles d'activité.				
Les associations <u>versillaises</u> à but non lucratif, oeuvrant pour l'intérêt général et ayant un statut de <u>partenaire de la mise en oeuvre de la politique municipale</u> défini dans le cadre d'une convention, peuvent bénéficier d'une gratuité d'accès aux différentes salles et espaces d'exposition.				
Les associations versillaises à but non lucratif peuvent le cas échéant bénéficier d'une réduction de tarif de 60% pour l'accès à l'auditorium de l'Université Ouverte ; les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.				
Les associations et organismes adhérents à la Maison des associations bénéficient d'une réduction de 75% sur les salles de cet équipement. Les associations versillaises adhérentes bénéficient d'une gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle.				
Hors période électorale, les partis et mouvements politiques bénéficient d'une gratuité d'accès aux différentes salles, espaces d'exposition et auditoriums, hors Maisons de quartier. Les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.				

Stationnement

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
Stationnement - tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
PARKING DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement	0,60 €	0,60 €	Inchangé
Ticket perdu / jour de présence du véhicule	25,00 €	25,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Pas d'abonnement possible			
PARKING DE L'AVENUE DE SCEAUX : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement (pour la première heure)	Gratuit	Gratuit	Inchangé
Quart d'heure de stationnement (pour les heures suivantes)	0,60 €	0,60 €	
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	25,00 €	25,00 €	
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Mêmes abonnements que sur voirie			
* en raison de la décision de l'Etat d'assujettir les parcs en enclos à la TVA			
Stationnement - tarifs non assujettis à la TVA			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - 9h - 12h30 et 14h - 19h			
Zone VERTE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangé
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,40 €	2,40 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	2,60 €	2,60 €	
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	2,80 €	2,80 €	
Heure de stationnement (pour la 5 ^{ème} heure)	3,00 €	3,00 €	
Heure de stationnement (pour la 6 ^{ème} heure)	3,20 €	3,20 €	
Forfait du début de la 7 ^{ème} à la 8 ^{ème} heure et quart	25,00 €	25,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	35,00 €	35,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ORANGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangé
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,40 €	2,40 €	
Forfait pour 4 heures de stationnement	8,00 €	8,00 €	
Forfait pour 8 heures et quart de stationnement	14,00 €	14,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	35,00 €	35,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ROUGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	Inchangé
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,90 €	2,90 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	4,10 €	4,10 €	
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	5,80 €	5,80 €	
Forfait pour 4 heures et quart de stationnement	35,00 €	35,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 35 €, minoré à 25 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Abonnements dans les zones le permettant			
Abonnement mensuel - résidents	31,00 €	32,24 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Abonnement annuel - résidents (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 22,90 €)	264,00 €	274,80 €	
Abonnement mensuel - professionnels	68,60 €	71,34 €	
Abonnement annuel - professionnels (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 45,80 €)	528,00 €	549,12 €	
Abonnement annuel sur voirie - week-end	76,20 €	79,25 €	
Abonnement annuel loueur, avec limite de 5 abonnements pour les véhicules utilitaires	1 136,00 €	1 181,00 €	
Abonnement annuel – professions médicales désignées dans le règlement pour un véhicule immatriculé au nom du professionnel de santé (ou de la structure employeuse)	Gratuité	Gratuité	
RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES			
Utilisation de l'équipement dédié (par minute)	0,01 €	0,01 €	Inchangé
Consommation électrique sur voirie ou parc en enclos (par kW)	0,17 €	0,17 €	
DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS			
Tarif semestriel	296,50 €	308,40 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
TERRASSES			
TERRASSES OUVERTES			
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique mensuel. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	60,00 €	62,40 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	52,00 €	54,10 €	
c) zone 3 : autres rues	43,20 €	44,90 €	
TERRASSES FERMEES			
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou par prélèvement automatique mensuel. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	304,80 €	317,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	253,00 €	263,10 €	
c) zone 3 : autres rues	210,00 €	218,40 €	
TERRASSES SAISONNIERES			
par m ² et par saison (période définie annuellement par voie d'arrêté, comprise entre avril et octobre)			
Extension des terrasses : tarif au m ² par saison, applicable lors de la mise en place d'une voie piétonne pour l'installation de la terrasse, pour les extensions du soir et de fin de semaine	105,00 €	109,20 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Extension de terrasses : tarif au m ² par saison, applicable pour les extensions du soir et de fin de semaine	70,60 €	73,40 €	
ETALAGES ET CHEVALETS en saillie suspendus ou placés sur le sol - par m² et par an			
a) zone 1 : rues commerçantes (pôle majeur) - voir liste dans règlement	117,20 €	121,90 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
b) zone 2 : pôle de proximité - voir liste dans règlement	97,60 €	101,50 €	
c) zone 3 : autres rues	73,00 €	75,90 €	
COMMERCANTS PERMANENTS			
Manège d'enfants (par mois)	558,50 €	580,80 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Marchands ambulants : frites, crêpes, glaces, confiserie ... (par m ² et par an)	109,00 €	113,40 €	
COMMERCANTS TEMPORAIRES ou INSTALLATIONS TEMPORAIRES			
COMMERCANTS ou DEMONSTRATEURS			
Par jour , par m ² : animations commerciales effectuées au profit d'un commerçant	45,50 €	47,30 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Par jour , par m ² : toutes occupations à titre précaire	17,30 €	18,00 €	
Par jour , par m ² : implantation de tentes sur le domaine public	4,90 €	5,10 €	
PATINOIRE TEMPORAIRE DE L'HOTEL DE VILLE			
1) Redevance d'occupation pour une emprise de 575 m ² (un mois)	704,00 €		Supprimé
2) Redevance d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé		
<i>Quand la patinoire est exploitée de manière continue sur deux années civiles, le tarif en vigueur à l'ouverture couvre toute la période.</i>			
STAND DE VENTES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE TENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC			
1) Redevance fixe d'exploitation (par m ² et par jour)		5,10 €	Création
2) Redevance variable d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	Inchangé
FETE FORAINE (pour l'ensemble des manèges)			
Occupation de l'espace public (par jour)	828,00 €	1 242,00 €	50%
ANIMATIONS DE GUIGNOL			
Forfait par jour	154,00 €	160,20 €	4%
PISTES D'ACCES AUX STATIONS SERVICES - par m² et par an			
Tarif unique	56,00 €	58,25 €	4,00%
RETARD DE PAIEMENT pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales			
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €		Inchangé
ABATTEMENT DE DROITS pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales			
En cas de perte de jouissance, supérieure à un mois, des droits d'occupation en raison de travaux d'ampleur réalisés par la Ville ou ses concessionnaires (impliquant un changement dans la répartition des flux entre chaussées et trottoirs ou d'un trottoir à l'autre). Abattement mensuel arrondi à l'unité temporelle inférieure (ex: 1 mois pour 6 semaines de perte de jouissance)	exonération de la redevance correspondant à la durée des travaux		Inchangé

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

DROITS DE PLACE - MARCHES

Détail des tarifs		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
COMMERÇANTS ABONNES				
1 - MARCHES ALIMENTAIRES				
Marché alimentaire Notre Dame				
- abonnés sous les pavillons - consommation sur place	par mois par m ²	40,80 €	42,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement	par mois par m ²	20,40 €	23,40 €	14,71%
- abonnés sous les pavillons - facturation des charges récupérables		refacturation des charges aux commerçants		Inchangé
- abonnés sur les carrés - 3 jours par semaine dts de place	par mois par m ²	8,70 €	9,00 €	4%
- barnums	par mois par m ²	11,90 €	12,40 €	
- barnum carré à la marée	par mois par m ²	13,90 €	14,50 €	
- complément au droit de place pour animations	Par an, par emplacement < à 20 m ²	51,00 €	53,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
	Par an, par emplacement > à 20 m ²	102,00 €	106,10 €	
	Par an, par emplacement dans les pavillons	153,00 €	159,10 €	
Marchés alimentaires de quartier				
- marchés Saint Louis et Debussy - 1 jour par semaine	par mois par m ²	3,00 €	3,10 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
- marchés Saint Louis - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,20 €	5,40 €	
- marché de Porchefontaine - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,80 €	6,00 €	
2 - MARCHÉ NON ALIMENTAIRE NOTRE DAME (3 marchés par semaine)				
pour une durée inférieure à la journée	par mois par m ²	11,00 €	11,40 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
pour une journée	par mois par m ²	11,20 €	11,60 €	
3 - MARCHÉ AUX FLEURS (4 marchés par semaine)				
droits de place	par mois par m ²	9,80 €	10,20 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
jour supplémentaire - par m ² et par marché	par m ² par marché	1,10 €	1,50 €	36,36%
COMMERÇANTS VOLANTS				
Marchés Notre Dame des samedis et dimanches	par m ² par séance	6,40 €		Supprimé
Marchés Saint Louis et Debussy	par m ² par séance	5,30 €		
Marchés Notre Dame en semaine et Porchefontaine	par m ² par séance	5,30 €		
Marchés en semaine	par m ² par séance		5,50 €	Création
Marchés samedis et dimanches	par m ² par séance		6,70 €	
Artisans et prestataires de service	par m ² par séance	2,20 €	2,30 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
MAJORATIONS				
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)			10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €	Inchangé
DEBORDEMENTS				
Marchés Saint Louis et Debussy	par m ² et par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	5,40 €		Supprimé
Marchés Notre Dame en semaine et Porchefontaine		5,40 €		
Marchés Notre Dame des samedis et dimanches		6,50 €		
Marché aux fleurs en semaine		5,40 €		
Marché aux fleurs samedi et dimanche		6,50 €		
Marchés en semaine			5,65 €	Création
Marchés samedis et dimanches		6,80 €		
Retard non avisé, stationnement en dehors des plages horaires autorisées, absences non justifiées répétitives, dépôt sauvage de déchets	forfait par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	20,40 €	21,20 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis

A ces tarifs, s'ajoute, par mois et par m², la redevance déchets due par les commerçants alimentaires, votée par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE TRAVAUX			
Ces droits sont valables pour 15 jours renouvelables (sauf 2a et 2b), la première quinzaine étant comptée du 1er au 16 inclus. Chaque quinzaine commencée est due en intégralité.			
1-Echafaudage suspendu (par mètre linéaire)	Gracieux	Gracieux	Inchangé
2- Occupation du sol par des baraques de chantier, bennes, bétonnières, nacelles et tous engins analogues			4% avec des ajustements liés aux arrondis
b) forfait 48 heures ou le WE (par m ²) - au-delà de 48h, forfait semaine	27,25 €	28,35 €	
a) forfait semaine (par m ²), au-delà de la semaine, forfait quinzaine	12,95 €	13,45 €	
c) forfait 1 ^{ère} quinzaine d'occupation (par m ²)	20,20 €	21,00 €	
d) forfait quinzaine supplémentaire (par m ²)	40,30 €	41,90 €	
3- Occupation du sol par l'emprise d'une palissade, échafaudage de pied, faux trottoir, tous matériaux ou matériels autres que ceux du 2° (par m ²)	9,10 €	9,45 €	
4- Occupation sur chaussée d'une palissade (surface développée de la palissade : Longueur x Hauteur) en supplément du tarif n°3 (par m ²)	4,45 €	4,65 €	
5- Poulie de chantier, manches de gravats	Gracieux	Gracieux	Inchangé
En application de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1998, les pétitionnaires d'autorisation de voirie pour les travaux de ravalement, exclusivement, sont exonérés des droits d'occupation pendant une période de 2 mois à compter du premier jour de ladite occupation du domaine public à l'exception des emplacements de stationnement de surface gérés par les sociétés concessionnaires des parcs publics de stationnement.			
OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC AU SOL OU EN SOUS-SOL			
pour les exploitants de réseaux de communication électroniques (tarif national réglementé par décret 2005-1676 du 27 décembre 2005)			
sur le domaine public routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	42,64 €		A actualiser en janvier 2023 en fonction des valeurs de l'indice INSEE TP01 des mois de décembre 2021, mars 2022, juin 2022 et septembre 2022
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	56,85 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	28,43 €		
sur le domaine public non routier			
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	1 421,36 €		
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	1 421,36 €		
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	923,89 €		
pour toute occupation privative permanente de la voirie publique, verticale ou horizontale de son sol, de son sous-sol (coffres relais, objets non lumineux, autres dispositifs... hors canalisations)			
1°) Redevance de 1 ^{er} établissement (par m ²)	69,70 €	72,50 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
2°) Redevance annuelle (par m ²)	18,40 €	19,15 €	
Remisage de deux roues ou tricycles utilisés dans le cadre d'activités commerciales			
Par m ² et par semestre, d'avril à septembre (inclus)	108,00 €	112,00 €	
par m ² et par semestre, d'octobre à mars (inclus)	54,00 €	56,00 €	
Stationnement de groupes de deux roues ou tricycles dans le cadre de visites touristiques			
Par vélo et par mois, de mars à octobre (inclus)	25,50 €	26,50 €	
Pénalité pour débordement d'emprise autorisée (par infraction)	5,10 €	5,30 €	
DEMENAGEMENTS			
par jour, du lundi au samedi	165,45 €	172,05 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
par jour, dimanche et jour férié	223,70 €	232,65 €	
OCCUPATIONS DIVERSES DE VOIRIE			
Occupation privative partie haute ou basse du parking de l'avenue de Sceaux - forfait par jour	871,00 €	906,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame (animation) - forfait par jour	912,00 €	950,00 €	
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame pour exposition de produits sans vente directe - forfait par jour pour 25 m ²	67,30 €	70,00 €	
Occupation privative de la chaussée de l'avenue de Paris entre les avenues Rockefeller et Europe - forfait par jour	2 934,00 €	3 051,00 €	
Occupation privative d'un terre plein de l'avenue de Paris - forfait par jour	687,00 €	714,00 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait par jour	1 676,00 €	1 743,00 €	
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait pour 3 occupations dans un trimestre	4 498,00 €	4 678,00 €	
DROITS DE REPRODUCTION DU PLU			
Contre tirage et tirage de plan (le m ²)	6,00 €	6,20 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Vente d'une copie papier du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	paiement direct à l'entreprise habilitée		

Concessions funéraires

CONCESSIONS CIMETIERES ET TAXES FUNERAIRES

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
Concessions de terrain dans les cimetières			
Concessions décennales - 1 m ²	149,10 €		Supprimé
Concessions décennales - 2 m ²	448,50 €		
Concessions décennales - 4 m ²	1 072,00 €		
Concessions quindécennales - 1 m ²		350,00 €	Création
Concessions quindécennales - 2 m ²		700,00 €	
Concessions quindécennales - 4 m ²		1 674,00 €	
Concessions trentennales - 1 m ²	674,00 €	700,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Concessions trentennales - 2 m ²	1 345,00 €	1 400,00 €	
Concessions trentennales - 4 m ²	3 219,00 €	3 348,00 €	
Concessions cinquanteennales - 1 m ²	1 934,00 €	2 011,00 €	
Concessions cinquanteennales - 2 m ²	3 865,00 €	4 020,00 €	
Concessions cinquanteennales - 4 m ²	10 115,00 €	10 520,00 €	
Columbariums			
Columbarium - concession décennale	236,50 €		Supprimé
Columbarium - concession quindécennale		369,00 €	Création
Columbarium - concession trentenaire	709,80 €	738,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Plaque de columbarium (pour les cimetières de Montreuil et Saint-Louis)	216,00 €	225,00 €	
Dépôt et droit d'occupation des caveaux provisoires municipaux			
Dépôt en caveau provisoire (entrée et sortie)	234,10 €	243,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Droit d'occupation par corps et par mois - 1 ^{er} mois	54,30 €	56,00 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 2 ^{ème} mois	150,00 €	156,00 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 3 ^{ème} mois	373,30 €	388,00 €	
Base servant au calcul de la part revenant à la ville pour les concessions à perpétuité			
1 m ²	17 372,00 €	18 067,00 €	4%
2 m ²	34 750,00 €	36 140,00 €	
4 m ²	108 500,00 €	112 840,00 €	
Cavurne du cimetière des Gonards			
Cavurne - concession quindécennale		745,00 €	Création
Cavurne - concession trentennale	1 430,90 €	1 488,00 €	4%
Caveaux d'occasion			
en fonction du nombre de cases dont ils disposent :			
- caveau à une case	1 040,00 €	1 040,00 €	Inchangé
- puis par case supplémentaire	208,00 €	208,00 €	

Location de matériel, salubrité et nettoyage

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
LOCATION DE MATERIEL (sans transport ni montage)			
Plot béton 1,2 T anti intrusion (Unité)	10,20 €	10,61 €	4%
Chaise (par 4)	10,00 €	10,40 €	
Table pliante 120 x 60 (l'unité)	10,00 €	10,40 €	
Lot de 3 barrières métalliques de protection (L 2,30 m)	10,00 €	10,40 €	
Lot de 3 panneaux de stationnement interdit avec socles (L 2,50 m)	13,10 €	13,62 €	
Podium hauteur réglable avec garde-corps (le m ²)	28,90 €	30,06 €	
Podium hauteur réglable avec couverture intégrée 35 m ² (l'unité)	1 015,40 €	1 056,02 €	
Tente de réception 4 x 3	150,00 €	156,00 €	
Grille d'exposition type Caddie 200x120 (l'unité)	10,00 €	10,40 €	
Panneau d'élection galvanisé (l'unité)	10,00 €	10,40 €	
Vitrine d'exposition (l'unité)	44,90 €	46,70 €	
VACATION POUR UN SEUL EMPLACEMENT			
Mâts	123,70 €	128,65 €	4%
<i>Tous les prix s'entendent départ du dépôt de la Ville, sans livraison ni mise en place (excepté les podiums et les tentes, qui pour des raisons de sécurité sont obligatoirement transportés et installés par les services de la ville)</i>			
<i>Ces prix sont fixés pour une location minimale de 8 jours ; ils seront réduits de 25 % pour toute nouvelle période de 8 jours.</i>			
DESINFECTION			
Le m ³	5,50 €	5,72 €	4%
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur immeubles visibles et accessibles de la voie publique			
Frais de déplacement (forfait)	Prise en charge par la collectivité		
Le m ² de graffiti			
Le m ² d'affiches			
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur autres immeubles			
Tarif journée	456,80 €	475,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Tarif demi-journée	227,90 €	237,00 €	
FRAIS D'INTERVENTION POUR NON-CONFORMITE AU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS			
Non-respect des horaires de présentation et flux de déchets, présence de contenants sur la voie publique en dehors des horaires...	94,00 €	98,00 €	4% avec des ajustements liés aux arrondis
Abandon de déchets sur la voie publique	Coût réel	Coût réel	Inchangé
<i>Le coût réel sera fixé en fonction des moyens humains et matériels mobilisés.</i>			

Interventions du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Evolution en %
REGIE TECHNIQUE et MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUDIOVISUEL dans les salles municipales			
Utilisation des appareils audiovisuels (par séance d'une durée maximale de 4h)	109,25 €	113,62 €	4%
Vacation de l'opérateur (heure)	56,80 €	59,07 €	
Vacation de l'opérateur le dimanche (heure)	93,90 €	97,66 €	
Utilisation micro HF main/unité	46,70 €	48,57 €	
Enregistrement /CD fourni par l'utilisateur	58,30 €	60,63 €	
GARDIENNAGE DE LOCAUX dans le cadre de mise à disposition de salles municipales			
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien)	34,50 €	35,88 €	4%
CLE MISE A DISPOSITION			
Remplacement d'une clé non-électronique	50,00 €	52,00 €	4%
Remplacement d'une clé électronique	64,00 €	66,56 €	
Remplacement d'un pass partiel ou d'un pass général	104,00 €	108,16 €	
Remplacement d'une clé supplémentaire non-électronique sur un trousseau faisant déjà l'objet simultanément d'un remplacement de clé	33,00 €	34,32 €	
SECURISATION DE MANIFESTATIONS			
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - semaine	32,10 €	33,38 €	4%
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - WE	44,70 €	46,49 €	
Heure d'intervention de policier municipal - semaine	44,40 €	46,18 €	
Heure d'intervention de policier municipal - WE	61,80 €	64,27 €	
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES			
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations...) - semaine	33,70 €	35,05 €	4%
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations ...) - WE	47,00 €	48,88 €	
Heures d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations...) - nuit	67,30 €	69,99 €	
Jour de mobilisation d'un engin lourd (véhicule d'assainissement, poids-lourd avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	103,90 €	108,06 €	
Jour de mobilisation d'un engin léger (véhicule avec nacelle, avec grue, utilitaire avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	56,90 €	59,18 €	

Détail des subventions aux associations - budget 2023

Actions de protection civile

Association	2022	2023
Ordre de Malte	1 000 €	1 000 €
Protection civile	1 000 €	1 000 €

Actions européennes et internationales

Association	2022	2023
Association de jumelage Versailles-Potsdam	1 500 €	1 500 €

Aide au secteur locatif

Association	2022	2023
CLLAJ - Comité local pour le logement autonome des jeunes	3 500 €	3 500 €
Habitat et Humanisme Île-de-France	3 000 €	3 000 €
Solidarités nouvelles pour le logement Yvelines	3 500 €	3 500 €

Associations mémorielles et anciens combattants

Association	2022	2023
Comité d'entente des associations patriotiques et mémorielles de Versailles	5 000 €	5 000 €

Commerce

Association	2022	2023
Versailles Portage	14 000 €	14 000 €

Culture

Association	2022	2023
Académie des sciences morales des lettres et des arts de Versailles et d'Île-de-France	1 800 €	1 800 €
Académie du spectacle équestre	22 500 €	22 500 €
Amicale philatélique et cartophile versaillaise - APCV	200 €	200 €
Amis de la Bibliothèque de Versailles	1 235 €	1 235 €
Amis de l'orgue de Versailles et de sa région	950 €	950 €
Amis du Musée Lambinet	1 425 €	1 425 €
ANY - Association des naturalistes des Yvelines	450 €	450 €
CGVY - Cercle généalogique de Versailles Yvelines	850 €	850 €
Chant libre	400 €	400 €
Chœur de chambre de Versailles	400 €	400 €
Chœur de chambre Nocturnal	200 €	200 €
Chorale de Porchefontaine	240 €	240 €
CMBV - Centre de musique baroque de Versailles	90 000 €	90 000 €
Culture et Cinéma	2 500 €	2 500 €
Culture et bibliothèque pour tous	8 000 €	8 000 €
Doux Octobre	200 €	200 €
E.V.V. Les Harmoniques	800 €	800 €
ENSA-V - Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	950 €	950 €
Ensemble Jubilate de Versailles	200 €	200 €
Ensemble polyphonique de Versailles	800 €	800 €
Ensemble vocal Mélisande	200 €	200 €
Jazz à Versailles	800 €	800 €
La compagnie des Lucioles	200 €	200 €
La Lyriade Chœur de Versailles	700 €	700 €
La Tangente 32	200 €	200 €
Les ateliers d'artistes versaillais	1 150 €	1 150 €
Les chemins de musique	1 000 €	1 000 €
Les petits chanteurs de Saint-Charles	500 €	500 €
Les petits chanteurs de Saint-François de Versailles	700 €	700 €
Maîtrise de Petits chanteurs de Versailles	2 100 €	2 100 €
Marionnettes dell'Arte	0 €	200 €
Musique et handicap 78	1 900 €	1 900 €
Musiques à Versailles	1 300 €	1 300 €
Plastique Danse Flore	200 €	200 €
Resonances lyriques	200 €	200 €
Société de l'orchestre de l'Académie de Versailles	0 €	200 €
Théâtre des deux rives	500 €	500 €
Versailles Images	400 €	400 €
Versailles Jazz Festival	4 500 €	4 500 €

Enseignement

Association	2022	2023
Association Autonome des parents d'élèves et d'étudiants de Versailles et environs	1 000 €	1 000 €
Amicale Ader Alizés	250 €	250 €
Amicale des écoles publiques du quartier de Montreuil	550 €	800 €
Amicale groupe scolaire Richard Mique	5 000 €	5 000 €
Ecole à l'hôpital	900 €	900 €
FCPE - Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Yvelines	0 €	1 000 €
Votre école chez vous	1 050 €	1 000 €

Famille

Association	2022	2023
ADFI - Association de défense des familles et des individus victimes de sectes	400 €	400 €
AFC 78 - Association Familiale Catholique	1 500 €	1 500 €
Cap Mariage Yvelines	500 €	500 €
Couples et Familles des Yvelines	1 000 €	1 000 €
Horizon 78	500 €	500 €
Jonathan Pierres Vivantes Association départementale des Yvelines	200 €	200 €
Make Mothers Matter	1 000 €	1 000 €
SOS Urgences garde d'enfants	300 €	300 €

Jeunesse

Association	2022	2023
ARPEJ - Accompagner vers la réussite les parents et les jeunes	2 300 €	2 300 €
Aumônerie 2e cycle Versailles	0 €	1 000 €
Eclaireurs et Eclaireuses israélites de France	0 €	300 €
Guides et Scouts d'Europe	7 500 €	7 800 €
Picorama	300 €	300 €
Randscouts et Randguides	300 €	300 €
Scouts et Guides de France	2 700 €	2 700 €
Scouts unitaires des Yvelines	8 000 €	7 800 €

Personnes âgées et maintien à domicile

Association	2022	2023
ASADAVE	21 500 €	30 000 €
Culture et bibliothèque pour tous	0 €	1 000 €
France Alzheimer Yvelines	2 000 €	2 000 €
Les Petits frères des pauvres	1 300 €	1 300 €
Versailles Portage	14 500 €	14 500 €

Personnes en difficulté

Association	2022	2023
ARAL - Association pour la réfection et l'amélioration du logement	1 500 €	1 500 €
ATD quart monde	1 000 €	1 000 €
Croix-Rouge Française	1 900 €	2 000 €
France Victimes 78 - SOS Victimes 78	1 500 €	1 500 €
Ordre de Malte	900 €	900 €
RIVE	1 000 €	1 000 €
Secours Catholique	4 500 €	5 000 €
Secours Populaire Français - Fédération des Yvelines	2 500 €	2 500 €
SOS Accueil	2 700 €	2 700 €

Personnes handicapées

Association	2022	2023
APEI de Versailles	500 €	500 €
APF France Handicap	400 €	400 €
GEM Versailles Yvelines	500 €	500 €
Joker	1 500 €	500 €
La Nuit du Handicap	750 €	750 €
Les Auxiliaires des aveugles	300 €	200 €
Les donateurs de voix	1 000 €	1 000 €
Relais Etoiles de vie	1 000 €	1 000 €
UNAFAM	650 €	650 €
Valentin Haüy	950 €	950 €

Préservation du milieu naturel

Association	2022	2023
Amis des forêts de Versailles et Fausses Reposes	190 €	190 €

Santé publique et soins

Association	2022	2023
ARTZ	0 €	800 €
ASP Yvelines	1 500 €	1 500 €
La Croix bleue	400 €	400 €
Les Blouses roses	800 €	800 €
Médecins de rue	3 000 €	3 000 €
Rivage	1 500 €	1 500 €
VMEH	50 €	300 €

Sport

Association	2022	2023
ASVJ - Association sportive Versailles Jussieu	9 000 €	9 000 €
Cercle d'escrime versaillais	6 000 €	6 000 €
CCVP - Club Cyclotouriste Versailles Porchefontaine	750 €	750 €
CHV - Club hippique de Versailles	10 800 €	10 800 €
CNV - Cercle nautique de Versailles	37 500 €	37 500 €
ECV - Escalade Club de Versailles	2 100 €	2 100 €
ELCV78 - Entente Le Chesnay Versailles 78 Basket	78 000 €	78 000 €
ESV - Entente sportive versaillaise	34 200 €	34 200 €
FCV - Football Club de Versailles	121 000 €	121 000 €
FCV - SAS	10 000 €	10 000 €
Friselis	1 000 €	1 000 €
JKCV - Judo Karaté Club de Versailles	2 650 €	2 650 €
Racing Club de France Hockey sur gazon	0 €	1 000 €
RCV - Rugby Club de Versailles	70 000 €	70 000 €
SNV - Société de natation de Versailles	39 000 €	39 000 €
Sporting Club Versailles Tennis de table	11 200 €	11 200 €
TCGV - Tennis Club Grand-Versailles	9 800 €	9 800 €
UAV - Union athlétique de Versailles	46 500 €	46 500 €
Versailles Triathlon	11 500 €	11 500 €
Versailles volley-ball	7 000 €	7 000 €
VHBC - Versailles handball Club	30 000 €	30 000 €

Vie sociale et citoyenne

Association	2022	2023
ACEL Chantiers de Sainte-Bernadette	2 000 €	2 000 €
ACEL Chantiers de Sainte-Elisabeth	2 000 €	3 000 €
ACLVM - Association Culture et Loisirs Versailles Montreuil	700 €	700 €
Amis de la cathédrale Saint-Louis	0 €	1 000 €
Amis de l'écho du quartier	1 000 €	1 000 €
ASFIR	600 €	600 €
ASVJ - Association sportive Versailles Jussieu	4 500 €	4 500 €
AVF Versailles - Accueil des Villes Françaises	700 €	1 000 €
Bal en Soir	1 000 €	1 500 €
Centre Huit	2 000 €	2 000 €
Cercle d'échecs le Roi Soleil	500 €	500 €
Charlemagne	500 €	500 €
France Bénévolat 78	800 €	700 €
Voisins solidaires de Versailles	0 €	1 000 €
Ludothèque de Versailles	15 000 €	15 000 €
Profession Sport et Vie Associative 78	4 000 €	4 000 €
Réseau d'échanges de savoirs de Porchefontaine (RESP)	0 €	600 €
UFC Que Choisir	600 €	600 €
Versailles Swing Danse	800 €	800 €
Zoom Versailles	0 €	500 €
SIPAR	900 €	600 €
Versailles Afrique	500 €	500 €

Détail des subventions aux associations - budget 2022

Dispensaires et autres établissements sanitaires

Association	2021	2022
Centre de soins des Petits Bois	30 000 €	30 000 €